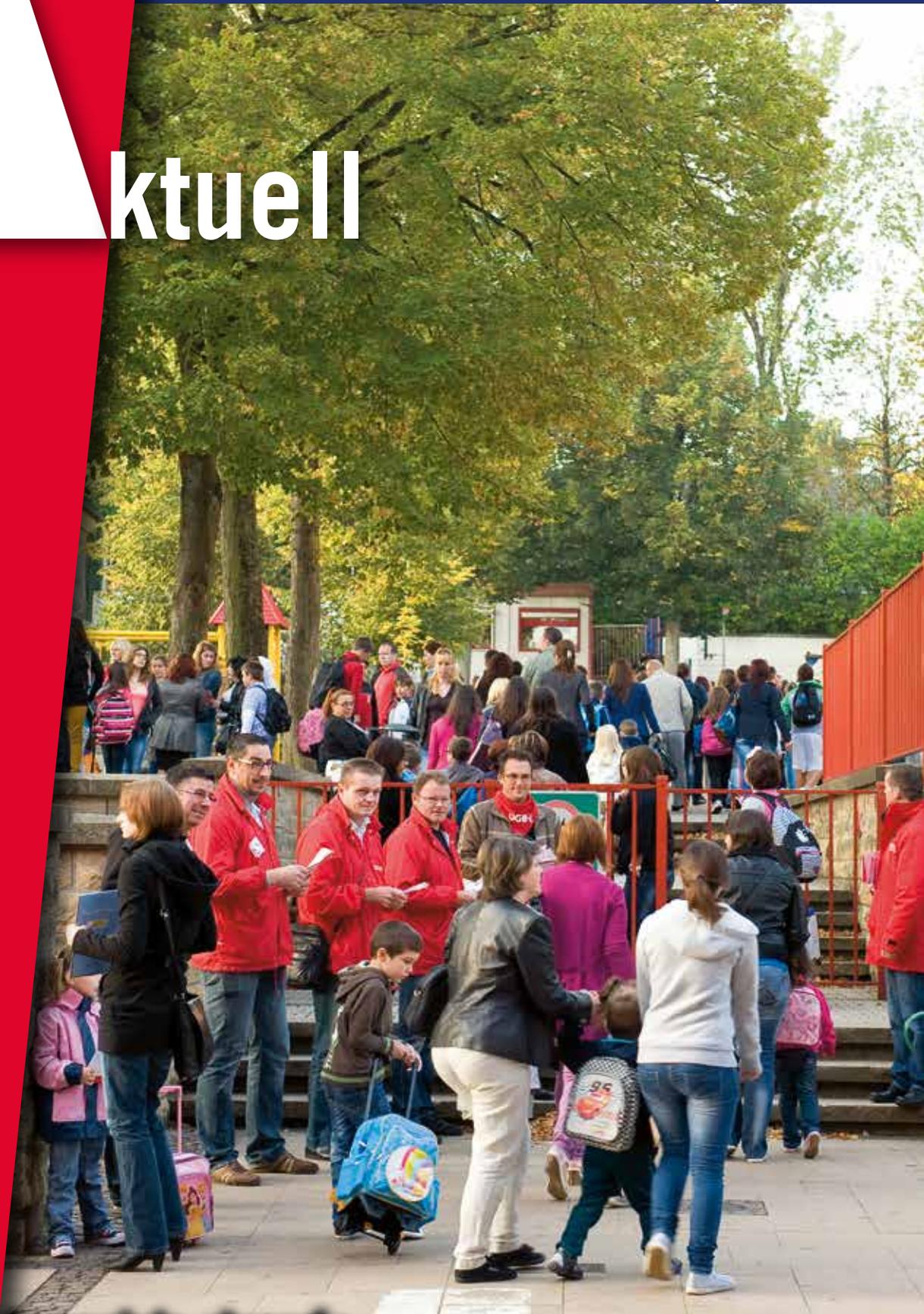


aktuell



■ **Une rentrée sociale chargée:
allocations familiales, santé,
pensions, jeunes, emploi ...**



COMMENT CONTACTER L'OGBL POUR UN CONSEIL OU UNE ASSISTANCE

tél. 26 54 37 77 (sauf autre indication)

Luxembourg

L-1020 Luxembourg
BP 2031 / 146, bd de la Pétrusse
Fax: 48 69 49

Mardi, jeudi: 9h00 - 11h30

Les autres jours consultations sur rendez-vous

Permanences spéciales frontaliers français mardi et vendredi sur rendez-vous

Esch / Alzette

L-4002 Esch/Alzette BP 149 / 42, rue de la Libération
Fax: 26 54 02 59

Mercredi: 14h00 - 17h00 Vendredi: 8h30 - 11h30

Les autres jours consultations sur rendez-vous

Antenne d'Audun-le-Tiche

F-57390 Audun-le-Tiche BP 41 / 64, rue Maréchal Foch
Fax: (+33) (0) 3 82 50 32 53

Mardi et jeudi: 14h00 - 17h30

Dudelange

L-3441 Dudelange Maison Syndicale / 31, avenue Gr.-D. Charlotte
Fax: 51 50 05-529

Lundi, mardi, mercredi, jeudi: 14h00 - 17h00

Mercredi: 9h00 - 11h30

Consultations sur rendez-vous vendredi matin

Antenne Grevenmacher

L-6720 Grevenmacher 4, rue de l'Eglise

Lundi: 9h00 - 11h30 Mercredi: 14h00 - 17h30

Consultations sur rendez-vous mercredi matin

Antenne Thionville

F-57100 Thionville 32, allée de la Libération
Fax (+33) (0) 3 82 34 54 03

Lundi: 8h30 - 11h30 Mercredi: 14h00 - 17h30

Permanences spéciales droit social français

Les 1^{er} et 3^e vendredi du mois: 14h00 - 16h30

Informations générales:

Mardi: 9h00 - 12h00 Jeudi: 14h00 - 18h00

Antenne Volmerange

F-57330 Volmerange-les-Mines 2, avenue de la Liberté
Consultations sur rendez-vous jeudi après-midi

Differdange

L-4620 Differdange BP126 4, rue Emile Mark
Fax: 58 34 56

Mardi: 9h00 - 11h30 Jeudi: 9h00 - 11h30 14h00 - 17h00

Les autres jours consultations sur rendez-vous

Antenne Longwy

F-54810 Longlaville

Maison de la Formation CGT / Centre Jean Monnet

Mercredi: 14h00 - 17h30

Rodange

L-4818 Rodange 72, avenue Dr Gaasch Fax: 50 44 81
Courriel: frontaliers.belges@ogbl.lu

Mardi: 14h00 - 17h00 Mercredi: 9h00 - 11h30

Les autres jours consultations sur rendez-vous

Antenne Aywaille

B-4920 Aywaille 22, rue Louis Libert (FGTB)

Courriel: frontaliers.belges@ogbl.lu

Les 1^{er} et 3^e lundi du mois: 14h30 - 17h30

Antenne Bastogne

B-6600 Bastogne 8a, rue des Brasseurs (FGTB)

Tél.: (+32) (0) 61 21 19 87

Courriel: frontaliers.belges@ogbl.lu

Samedi: 9h00 - 11h30

Antenne Habay-la-Neuve

B-6720 Habay-la-Neuve 11, rue de l'Hôtel de Ville (Mutualité Socialiste du Luxembourg)

Jeudi: 9h00 - 11h30

Antenne Vielsalm

B-6690 Vielsalm 57, rue de la Salm (FGTB)

Les 1^{er} et 3^e jeudi du mois: 14h30 - 17h30

Ettelbruck

L-9052 Ettelbruck 6, rue Prince Jean

Fax: 81 97 13

Mardi: 8h00 - 11h30 13h30 - 16h30

Jeudi: 8h00 - 11h00

Consultations sur rendez-vous lundi matin et mercredi après-midi

Antenne Wiltz

L-9557 Wiltz 2, rue Michel Rodange

Jeudi: 14h00 - 17h00 Sur rendez-vous lundi après-midi

Antenne Bitburg

D-54634 Bitburg Brodenheck-Str 19

Tel.: (+49) (0) 6561-6049477 **Mittwoch: 17.00 - 21.00 Uhr**

Antenne Trier

D-54292 Trier (DGB) Herzogenbuscher-Str 52 TBS, 2.OG

Donnerstag: 13.00 - 17.00 Uhr

Antenne Saarlouis

D-66740 Saarlouis Karcher-Str. 1A (direkt am Kleinen Markt)

Tel.: (+49) (0) 6831 76 45 362 Fax.: (+49) (0) 6831 76 47 022

Dienstag: 16.00 - 20.00 Uhr

Syndicat Transport sur route - ACAL

38, route de Longwy L- 8080 Bertrange/Helfenterbrück

Fax: 26 02 14-33 acal@ogbl.lu

Syndicat Education et Sciences - SEW

L-2514 Luxembourg 1, rue Jean-Pierre Sauvage

Tél.: 26 09 69 - 1 Fax: 26 09 69 - 69 sew@ogbl.lu www.sew.lu

Syndicat Banques et Assurances - SBA

L-2330 Luxembourg 146, bd de la Pétrusse

Tél.: 26 49 69 - 0 Fax: 26 49 69 - 433 sba@ogbl.lu www.sba.lu

DTH (Département des Travailleurs handicapés)

L-2330 Luxembourg 146, bd de la Pétrusse Tél.: 49 60 05 345

Permanence le lundi, mardi, jeudi et vendredi:

de 8h00 - 12h00 et de 14h00 - 18h00

Permanences Eures

EURES PED Rodange, Arlon, Bastogne, Aywaille et Vielsalm

EURES Sarre-Lor-Lux Rhénanie-Palatinat: Dudelange et à Grevenmacher

Service de consultation STRESS au travail

Tél.: 27 49 42 22



info@ogbl.lu www.ogbl.lu

Aktuell

Sommaire

Editorial 4

Die Kaufkraft erhalten und Reformen für eine positive Beschäftigungspolitik sind unsere Ziele

Dossiers nationaux 6

John Castegnaro gestorben
 Labord Day – Streikgedenkfeiern
 Demo am 16. Oktober: Nein zu den geplanten Verschlechterungen der Renten!
 Tranche indiciaire
 Kindergeldkampagne
 Lohnfortzahlung im Krankheitsfall
 Politique industrielle
 Conférence Santé

Du nouveau dans les entreprises 28

Santé, Aviation civile, Chimie, Services et Energie, Commerce, SEW, Sidérurgie, e.a

Départements 44

OGBL Jeunes Action Freeze
 NEET? Need a job!

Frontaliers 48

Le frontalier et son conjoint

Europe/International 50

L'avenir du Portugal ne peut se fonder sur l'austérité „Equal Times“

Chambre des salariés 52**Divers** 53

DEN ANTRËTT AN D'BERUFLIEWEN GËTT EMMET MÉI SCHWÉIER



... TROTZ AUSBILDUNG AN DIPLOMER.



A NO DER PENSIONSREFORM, GENEE ESOU DEN AUSTRËTT



Aktuell Monatszeitschrift des OGBL „Unabhängiger Gewerkschaftsbund Luxemburg“

Verleger: OGBL „Onofhängege Gewerkschaftsbond Lëtzebuerg“
 Herausgeber für den OGBL: Jean-Claude Reding
 60, bd. J.F. Kennedy B.P. 149 L-4002 Esch/Alzette
 Tel.: 54 05 45-1 Fax: 54 16 20
 Internet: www.ogbl.lu e-mail: ogbl@ogbl.lu

Verantwortlich für die Redaktion: Jean-Claude Reding

Editeur responsable pour la Belgique:
 Jacques Delacollette 17, rue de l'Ecole B-6666 Wibrin

Druck / Impression: Techprint, Esch/Lankelz
 Photo couverture: Fernande Jourdain

Die Redaktion behält sich Kürzungen der Beiträge vor. Die gezeichneten Artikel stellen nicht unbedingt die Meinung der Redaktion dar. La rédaction se réserve le droit d'abrégé les textes. Les articles signés ne reflètent pas nécessairement la position de la rédaction.



Jean-Claude Reding
Präsident

Die Kaufkraft erhalten und Reformen für eine positive Beschäftigungspolitik sind unsere Ziele

Mehr denn je stehen für den OGBL zwei Themen im Vordergrund der gewerkschaftlichen Arbeit: die Absicherung der Einkommen und der Kaufkraft der Arbeitnehmer und die Zunahme der Arbeitslosigkeit und prekärer, unsicherer Arbeitsplätze.

Einkommen und Kaufkraft stehen unter doppeltem Druck

Die Krise, an der nicht die Arbeitnehmer, nicht die Löhne, sondern unverantwortliche Finanzspekulationen und zügellose Profitsucht schuld sind, wird ausgenutzt, um Nullrunden, wenn nicht gar Lohnsenkungen durchzusetzen und dies im öffentlichen wie im privaten Sektor. Besonders im Visier sind dabei die Löhne der jungen Menschen und der Frauen. Die Angst vor der Arbeitslosigkeit wird schamlos eingesetzt, um diese Politik durchzusetzen. Ausgliederung von ganzen Arbeitsbereichen, Privatisierungen, Zeitverträge, Interimsarbeit, Bewertungssysteme und neue Managementsysteme sind andere Mittel, um dies zu erreichen. In diesem Zusammenhang ist es unverantwortlich die Arbeitnehmer in Handel, Handwerk, Industrie, privatem Dienstleistungssektor gegen die Arbeitnehmer in Krankenhäusern, Pflegeeinrichtungen, Kindertagesstätten, im Erziehungswesen, bei der Post und der Eisenbahn, bei den technischen und administrativen öffentlichen Einrichtungen auszuspielen.

Die Einkommen der aktiven und pensionierten Arbeitnehmer wurden bereits durch die Indexmanipulationen, die Verschiebung der geschuldeten Rentenanpassungen, die Kürzungen in der Familienpolitik, die gestiegenen Eigenbeteiligungen im Gesundheitswesen gekürzt. Weitere Maßnahmen, wie die Streichung der zum ersten Januar 2013 geschuldeten Rentenanpassung – ein eindeutiger Fall von Rentenklau – sind angekündigt. Hinzu kommen schleichende Steuererhöhungen durch die Nichtanpassung der Steuertarife an die Inflation, die hauptsächlich Arbeitnehmer und Rentner mit niedrigen und mittleren Einkommen treffen.

Die vorliegende Rentenreform geht in die gleiche Richtung

ein einschleichenden Sozialabbau. Deshalb wird der OGBL am 16. Oktober für eine Änderung der Rentenreform und gegen den geplanten Klau des Rentenajustements demonstrieren.

Der OGBL wird sich weiterhin gegen eine falsche und sozial schädliche Austeritätspolitik wehren umso mehr es sozialgerechte Alternativen zu dieser Politik gibt und dies sowohl bei der Finanzierung der Sozialleistungen als auch in der Steuerpolitik.

Vollbeschäftigung ist und bleibt unser Ziel

Jugendliche haben es zunehmend schwerer eine Arbeit zu finden. Unsichere, prekäre Arbeitsverhältnisse sind oft ihr Los. Auch Jugendliche haben ein Recht auf ein normales Arbeitsverhältnis. In dieser Hinsicht haben sowohl die Arbeitgeber im öffentlichen als auch im privaten Bereich eine soziale Verantwortung. Wir brauchen mehr Ausbildungsplätze, neue zusätzliche Berufsbilder. Auch hier sind die Arbeitgeber sowohl im privaten als auch im öffentlichen Bereich gefordert. Der OGBL und seine Jugendabteilung werden sich verstärkt für diese Ziele einsetzen. Ein nächster Schritt in dieser Hinsicht ist unsere „Freeze“-Aktion vor dem Parlament am 9. Oktober.

Auch was die Beschäftigungspolitik für die Senioren anbelangt, haben die Diskussionen lange genug gedauert. Wir brauchen verbindliche, gesetzliche Auflagen in diesem Bereich. Mehr denn je ist es notwendig die Gesetzgebung zum Erhalt der Beschäftigung zu verbessern und zu verstärken. Wir fordern Innovations- und Reformfähigkeit von Seiten der Arbeitgeberorganisationen, aber auch von der Politik.

Eine gute Beschäftigungspolitik muss die konkreten Bedingungen vor Ort berücksichtigen, deshalb ist sozialer Dialog, sind Verhandlungen, die zu kollektiven Vereinbarungen führen notwendig. Dafür brauchen wir endlich die versprochene Reform der Mitbestimmungsgesetzgebung.

Jean-Claude Reding
Président

Le maintien du pouvoir d'achat et la mise en œuvre de réformes visant une politique de l'emploi positive sont nos objectifs

Plus que jamais deux sujets dominent l'agenda syndical de l'OGBL: la défense des revenus et du pouvoir d'achat des salariés et la lutte contre l'augmentation des emplois précaires et incertains.

Les revenus et le pouvoir d'achat sont doublement menacés

La crise, qui n'a été causée ni par les salariés ni par leurs salaires, mais dont la faute revient aux spéculateurs financiers irresponsables et à leur course effrénée au profit, sert de prétexte pour geler les salaires, voire les diminuer et ce tant dans le secteur public que privé. Les salaires des jeunes et des femmes sont plus particulièrement dans la ligne de mire. Sans aucune honte, on exploite la peur du chômage pour imposer cette politique. La sous-traitance de domaines entiers d'activité, les privatisations, les contrats de travail à durée déterminée, le travail intérimaire, les systèmes d'évaluation et les nouvelles méthodes de gestion constituent d'autres moyens pour y arriver. Dans ce contexte, il est irresponsable de monter les salariés du commerce, de l'artisanat, de l'industrie, du secteur tertiaire privé contre les salariés du secteur hospitalier, des maisons de soins, des crèches, de l'éducation, de la poste et des chemins de fer, des institutions publiques techniques et administratives.

Les revenus des salariés actifs et pensionnés ont déjà été diminués à cause des manipulations de l'index, du décalage de l'ajustement des pensions, des réductions en matière de politique familiale, de l'augmentation des participations des assurés aux soins de santé. D'autres mesures à venir comme la suppression au 1^{er} janvier 2013 du prochain ajustement des pensions – un cas indiscutable de vol de retraite – ont été annoncées. S'y ajoutent des hausses d'impôt progressives suite à la non-adaptation des barèmes d'impôt à l'inflation que ressentent surtout les salariés et pensionnés aux petits et moyens revenus.

La réforme du système de pension va dans la même

direction, celle du démantèlement social graduel. Voilà pourquoi, l'OGBL manifesterà le 16 octobre pour une révision de la réforme du système de pension et contre le vol de retraite décidé par le gouvernement.

L'OGBL continuera à s'opposer contre la politique d'austérité – une politique erronée et nuisible du point de vue social – d'autant plus que des alternatives socialement équitables existent. Que ce soit en matière de financement des prestations sociales qu'en matière de politique fiscale.

Le plein emploi est et restera notre objectif

Les jeunes ont de plus en plus de difficultés pour trouver un emploi. Ils sont souvent contraints d'accepter des emplois précaires. Mais les jeunes ont eux-aussi droit à des relations de travail normales. A cet égard, les employeurs du secteur public tout autant que ceux du secteur privé ont une responsabilité sociale. Nous avons besoin de plus de postes d'apprentissage, de nouveaux profils professionnels. Et c'est dans ce domaine également que les employeurs sont sollicités. L'OGBL et son Département des jeunes s'engageront à fond pour atteindre ces buts. Un prochain pas dans cette direction sera notre action Freeze devant la Chambre des députés le 9 octobre.

En ce qui concerne la politique de l'emploi pour les salariés plus âgés, les discussions ont assez duré. Nous avons besoin de dispositions contraignantes à ce sujet. Il importe plus que jamais d'améliorer et de renforcer la législation pour le maintien de l'emploi. Nous appelons les fédérations patronales mais aussi les dirigeants politiques à faire preuve de volonté d'innovation et de réforme.

Une bonne politique de l'emploi doit tenir compte de la situation concrète sur place, voilà pourquoi le dialogue social, les négociations menant à des accords collectifs se révèlent nécessaires. Et c'est pour cela que nous avons d'urgence besoin de la réforme de la législation sur la cogestion.

John Castegnaro verstorben

Der Mann der Kompromisse

Mit John Castegnaro ist in der Nacht von Sonntag auf Montag (Anm d Red: 16. Juli 2012) der Mann verstorben, der wie kaum ein anderer in den letzten 30 Jahren mit der Gewerkschaftsbewegung und der Stahlindustrie Luxemburgs insbesondere identifiziert wurde.

Seine Wurzeln hatte er in der Stahlindustrie. Er sei den klassischen Weg vieler Jungen aus dem „Minett“ gegangen, sagte uns John Castegnaro im Herbst 2011 bei einem Gespräch für die Tageblatt-Beilage zu 100 Jahre Stahl in Luxemburg. Wie die anderen Jungen hatte der am 3. November 1944 in Differdingen geborene Castegnaro damals zwei Möglichkeiten: Entweder ins Lyzeum gehen und dann das Abitur machen und eventuell ein Uni-Studium abschließen, oder gleich arbeiten gehen.

In seiner Familie reichten die Mittel für den ersten Weg nicht. „Ich hatte das Glück, ebenso wie mein Bruder Mario, dass unsere Mutter uns eine Lehre abschließen ließ“, so Castegnaro. Die Stahlindustrie im Landes-süden, das war damals wie eine Anstellung beim Staat – krisensicher. Castegnaro wurde in der Hadir Maschinschlosser – in dem Betrieb, in dem sein Vater 1951 tödlich verunglückte.

Seinen Beruf konnte Castegnaro nicht lange ausüben. Sein Engagement für die anderen, seine quasi ange-borene Überzeugungskraft machten ihn schnell zum Gewerkschafter, zum Sprecher seiner Kollegen und später all jener, die gegen Lohn ihre Arbeitskraft verkaufen.

Der Gewerkschafter

Mit 19 Jahren schon ist er Gewerkschaftssekretär im LAV. Erste politische Erfahrungen sammelt er bei den Jungsozialisten, deren Präsident er kurze Zeit ist. Im LAV erklimmt Castegnaro alle Stufen, bis zur obersten. 1976 wird er mit 32 Jahren Generalsekretär des „Lëtzebuenger Aarbechter-Verband“. Im selben Jahr übernimmt er den Vorsitz des Gewerkschaftsbundes CGT, dem neben dem LAV noch der Landesverband FNCTTFEL und der Buch-druckerverband angehören.

Knapp zwei Jahre später verändert sich mit der Grün-dung des OGBL die Gewerkschaftslandschaft, die poli-tische Landschaft wird um ein Gremium bereichert, das bis heute die politische Debatte beeinflusst: die Tripar-tite. Der Anstoß für diese neue Etappe erfolgt auf dem CGT-Kongress im November 1976. In seiner Grundsatz-rede fordert Castegnaro eine Institution mit gesetzli-cher Basis, die sich schnell und massiv der damaligen schweren Krise der Stahlindustrie entgegenstemmen könne.

LSAP und DP sind nicht begeistert von der Idee. Im Dezember 1976 verlagert sich der Druck auf die Straße. Erstmals demonstrieren alle Gewerkschaften aus dem privaten und öffentlichen Sektor gemeinsam. Sie fordern die Regierung auf, mit ihnen über Wege aus der Krise zu diskutieren. Schließlich stimmt der damalige Staatsmi-nister Gaston Thorn (DP) zu. Dann geht es Schlag auf Schlag.

Im Januar 1977 wird ein Lenkungsausschuss aus Gewerkschaftern, Patronats- und Regierungsvertre-tern gebildet. Dieser arbeitet ein „Programm für Wirt-schaftswachstum und Vollbeschäftigung“ aus. Am 24. Dezember 1977 stimmt das Parlament das Gesetz zur Schaffung der Tripartite.





Kompromisse

Castegnaro war der Mann der Kompromisse, aber keineswegs der faulen Kompromisse. Er wusste, wann man zurückweichen musste, um ein Stück nach vorn springen zu können. So, als die Arcelor gegründet wurde. In der Fusion mit der spanischen Aceralia und der französischen Usinor erkannte Castegnaro die Chance für die Luxemburger Stahlindustrie, zu überleben, indem man wuchs und auf dem internationalen Markt expandieren konnte. Die Zustimmung der Gewerkschaft gewann die Direktion jedoch gegen die Zusage, in den Verwaltungsrat des neuen Konzerns gleich mehrere Belegschaftsvertreter zu nominieren. Einer der drei Salariatsvertreter hieß John Castegnaro. Diese Arbeitnehmermandate konnten dann 2006 in die ArcelorMittal hinübergerettet werden, wenn auch nur für einige wenige Jahre. 2010 lief Castegnaros Mandat im Verwaltungsrat des Stahlkonzerns aus. Eine Ära der betrieblichen Mitbestimmung ging zu Ende. Wie bei Arcelor konnte jedoch auch bei der Gründung von ArcelorMittal das in langen Kämpfen geschaffene Arbed-Modell bewahrt werden. Für die Beschäftigten bedeutet das bisher vor allem Arbeitsplatzgarantie.

Immer und überall dabei sein, wenn es um seine Gewerkschaft ging. Das war Castegnaro. Er war dabei, als in den 1990er Jahren nach vier Wochen Streik der Konflikt um den Kollektivvertrag der Fliesenleger sowie im Jahr 2000 der mehrtägige Streik der Geld- und Wertsachen-

transporteure beigelegt wurde. Er beruhigte aufgebrauchte Fahrer eines Lkw-Unternehmens in Esch, die die Direktion der Firma sequestriert hatten, weil diese den Fahrern Geld schuldeten. Seine Mitstreiter konnten fest auf ihn zählen. Sein Wort galt. Er war „Mister OGBL“, nicht nur weil er seine Argumente rhetorisch mit Wucht vorbringen konnte. Seine Reden, ob öffentlich oder am Verhandlungstisch, waren stets bis ins letzte Detail vorbereitet. Niemand konnte ihm ein X für ein U vormachen. Was während langen Sitzungen diskutiert wurde, hielt er peinlich genau in seinen Heften fest.

Den Gewerkschaften wird oftmals der Vorwurf gemacht, sie engagierten sich vornehmlich für die, die bereits in Arbeit sind. Ihr Beharren auf den sozialen Besitzstand, den Index oder den Mindestlohn etwa, verhindere das Schaffen von Arbeitsplätzen für minderqualifizierte Stellensuchende. Falsch. Die vom OGBL auf Initiative ihres Vorsitzenden Castegnaro ins Leben gerufenen Beschäftigungsinitiativen sollten genau das Gegenteil beweisen. Hunderte, wenn nicht Tausende durchliefen die Schule des „Objectif Plein Emploi“ (OPE), jener Struktur, die dazu dienen sollte, jungen, unqualifizierten und daher kaum zu vermittelnden Arbeitslosen eine neue Perspektive zu geben durch berufliche Aus-, Um- oder Weiterbildung.

Sein Engagement galt ebenso stark dem sozialen Bereich. Entrüstet war er, dass pflegebedürftige Personen keinen Platz in einem Heim finden konnten,





ins Ausland abgeschoben wurden oder vor sich hin vegetieren mussten. Unerträglich war es ihm, dass der Staat Milliarden in Prunkbauten investierte, während es dem Land akut an Pflegebetten mangelte. Seine Reaktion war die übliche: Das Problem analysieren, eine pragmatische Lösung finden. Castegnaro gehörte zu den Mitbegründern des Elysis-Pflegeheims auf Kirchberg und 1998 des Heimpflege-Dienstes Help, dessen Verwaltungsratsmitglied er lange Jahre war.

Der Politiker

Castegnaro war ein Mann des aufrechten Gangs. Umso betrübter war er, wenn ihm oder einer der Organisationen, denen er vorstand, Unregelmäßigkeiten vorgeworfen wurden. So 2004 kurz vor der Parlamentswahl,

als das OPE ins Visier seiner Kritiker genommen wurde. Die Angriffe sollten sich als gegenstandslos erweisen. Gezielt hatte man auf das OPE, getroffen werden sollte sein Präsident, der in jenem Jahr auf der LSAP-Liste Süden für ein Mandat im Abgeordnetenhaus kandidierte. Er wurde ohne Überraschung gewählt. Hatte er sich mehr erhofft, als einer von 14 LSAP-Abgeordneten zu sein? Castegnaro wollte Arbeitsminister werden, hieß es. Der Betroffene selbst hat dies stets dementiert. Dennoch ist sein Engagement für dieses Ressort bekannt. Als die Arbeitslosigkeit zu einem ernstem Problem heranzuwachsen drohte, forderte er als Erster einen „vollwertigen“ sprich vollamtlichen Arbeitsminister und forderte damit Amtsinhaber Jean-Claude Juncker, der das Ressort bisher neben anderen geführt hatte, klar heraus. Die Folge: 2004 wurde François Biltgen (CSV) Arbeitsminister. Dass die Welt der Politik nicht der seiner gewohnten, gewerkschaftlichen entsprach, lernte Castegnaro schnell begreifen. Er wollte sich nicht in das Korsett der Parteidisziplin zwingen lassen. Er hielt es nur eine Mandatsperiode im Parlament aus. 2009 war seine erste und letzte Erfahrung als Berufspolitiker beendet.

Doch Politik hat Castegnaro immer betrieben. Nicht nur mittels der Tripartite, deren Gründung er eigenen Worten zufolge als ein wesentlicher Schritt zu mehr politischer Mitsprache der Gewerkschaften verstand. Castegnaro war von 1985 bis 2003 Mitglied des Staatsrates.

Die Liste seiner Mandate müsste ergänzt werden durch die des Verwaltungsratspräsidenten des Medienhauses Editpress. Er war im Roten Kreuz engagiert, war Präsident des Radsportvereins seiner Stadt Rümelingen, „L'Hirondelle“. Seinen beruflichen und gewerkschaftlichen Ursprüngen in der Stahlindustrie sollte er bis zuletzt treu bleiben. Bis 2010 präsidierte er die „Sidérurgie asbl.“, die einzige gemeinsame gewerkschaftliche Struktur von OGBL und LCGB.

Lucien Montebusco

Décès de John Castegnaro

L'homme de compromis

(traduit de l'allemand)

Avec le décès de John Castegnaro dans la nuit du dimanche au lundi 16 juillet, c'est un symbole du mouvement syndical et de la sidérurgie luxembourgeoise qui disparaît.

John Castegnaro avait ses racines dans la sidérurgie. Il a eu un parcours semblable à celui de nombreux jeunes hommes du «Minett», soulignait-il dans une interview pour le supplément du Tageblatt à l'occasion du 100^e anniversaire de la sidérurgie au Luxembourg. Comme tant d'autres garçons, Castegnaro, né le 3 novembre 1944 à Differdange, avait deux possibilités: étudier dans un lycée, passer son bac et poursuivre éventuellement des études universitaires ou bien entrer rapidement dans la vie professionnelle.

Faute de moyens financiers, il n'eut pas le choix d'opter pour la première voie. «J'avais, tout comme mon frère Mario, la grande chance d'avoir une mère qui nous a permis de faire un apprentissage et ce jusqu'au bout», a raconté Castegnaro. Un emploi dans la sidérurgie du Sud du pays était en ces temps équivalent à un engagement auprès de l'Etat – à l'abri de toutes les crises. Castegnaro devint ajusteur-mécanicien chez Hadir, l'entreprise où son père était décédé quelques années auparavant dans un accident du travail.

Mais il n'allait pas longtemps exercer cette profession. En effet, son engagement pour les autres, sa force de persuasion quasiment innée le prédestinaient à devenir syndicaliste. Tout d'abord il fut le porte-parole de ses collègues de travail, puis plus tard de tous ceux qui vendent leur force de travail pour un salaire.

Le syndicaliste

A 19 ans déjà, il est secrétaire syndical du «Lëtzebuerger Aarbechter-Verband» (LAV). Ses premiers pas dans la politique, il les fait dans la jeunesse socialiste qu'il préside pendant quelque temps. Au LAV, il monte rapidement jusqu'à l'échelon le plus élevé: en 1976, il devient, à seulement 32 ans, secrétaire général. La même année, il prend la présidence de la Confédération générale du travail (CGT) qui réunit le LAV, la FNCTTFEL et la Fédération luxembourgeoise des travailleurs du livre.

Deux ans plus tard, le paysage syndical change radicalement suite à la création de l'OGBL; et le paysage politique s'enrichit d'un organe qui jusqu'à nos jours anime le débat politique: la tripartite. Le Congrès de la CGT en novembre 1976 en avait lancé l'idée. Dans son discours programmatique, Castegnaro avait appelé à la création d'une institution capable d'intervenir rapidement et efficacement dans la crise grave qui sévissait à cette époque dans la sidérurgie. Le LSAP et le DP ne s'enthousiasmaient guère pour cette idée.

En décembre 1976, le combat pour faire pression est transféré dans la rue. C'est la première fois que tous les syndicats du secteur privé et public manifestent ensemble. Ils invitent le gouvernement à discuter avec eux pour sortir de la crise. Finalement, le Premier ministre Gaston Thorn fléchit et accepte. Et tout se précipite.

En janvier 1977, un comité de coordination composé de représentants des syndicats, du patronat et du gouvernement se réunit. Il élabore un «programme sur la croissance économique et le plein emploi». Le 24 décembre 1977, le Parlement vote la loi portant création de la tripartite.



Des compromis

Castegnaro était un homme de compromis sans pour autant en accepter les boiteux. Il était conscient qu'on devait parfois faire un pas en arrière pour pouvoir avancer ensuite. C'était par exemple le cas lors de la fondation d'Arcelor. Castegnaro voyait en effet dans la fusion de l'Arbed avec le groupe espagnol Aceralia et le français Usinor une chance de survie pour la sidérurgie luxembourgeoise du fait que cette union allait permettre la croissance et l'expansion sur le marché international. Pourtant, le syndicat faisait dépendre son accord de la nomination de plusieurs représentants du personnel au conseil d'administration. Finalement, l'un des trois délégués salariaux fut John Castegnaro. Ces mandats salariaux purent être sauvegardés en 2006 lors de la reprise par Mittal, pour quelques années au moins. En 2010, le mandat de Castegnaro au conseil d'administration du groupe sidérurgique ArcelorMittal prit fin, et avec lui une ère de cogestion. Comme lors de la création d'Arcelor, le modèle Arbed – fruit de longs combats sociaux – put être sauvegardé à la création d'Arcelor-Mittal. Pour les salariés cela était avant tout synonyme de garantie de l'emploi.

Etre toujours et partout présent pour son syndicat faisait également partie du personnage John Castegnaro. Et il était là quand dans les années 1990, après quatre semaines de grève, le conflit au sujet de la convention

collective de travail pour les carreleurs fut réglé, et en 2000, quand la grève de plusieurs jours des transporteurs de fonds fut menée à bonne fin. Il était là pour calmer la colère des chauffeurs d'une entreprise de transports à Esch/Alzette qui avaient séquestré la direction de la firme parce qu'elle leur devait de l'argent. Ses compagnons de combat pouvaient toujours compter sur lui. Sa parole valait de l'or. Il était «Mister OGBL», pas seulement parce qu'il était capable d'exprimer ses arguments avec force mais aussi parce que ses prises de parole, en public ou dans les négociations, étaient toujours soigneusement préparées. Personne ne pouvait lui faire prendre des vessies pour des lanternes. Tout ce qui se discutait lors des longues réunions, il le notait minutieusement dans ses cahiers.

Les syndicats se voient souvent reprocher de s'engager principalement pour ceux qui ont déjà un emploi. Que leur focalisation sur les acquis sociaux, l'index ou le salaire minimum empêche la création d'emplois pour les personnes moins qualifiées à la recherche d'un emploi. Faux! Les initiatives pour l'emploi, mises en place par l'OGBL sur l'initiative de son président John Castegnaro, démontrent le contraire. Des centaines de personnes, des milliers plutôt, allaient profiter des formations offertes par l'Objectif Plein Emploi (OPE). Cette structure a comme mission d'ouvrir des perspectives sur le marché du travail à des jeunes chômeurs non-qualifiés,





par le biais de formations initiales et continues voire de programmes de reconversion professionnelle.

Son engagement portait tout autant sur le domaine social. Il s'indignait de ce que les personnes dépendantes ne trouvent pas de place dans les maisons de soins, qu'elles soient contraintes de s'exiler à l'étranger ou simplement condamnées à vivoter. Pour lui il était insupportable que l'Etat investisse des milliards dans des bâtisses de prestige tandis que le pays manquait cruellement d'infrastructures de soins. Sa réaction fut celle qu'il avait toujours: analysons d'abord le problème, trouvons ensuite une solution pragmatique. John Castegnaro figure parmi les fondateurs de la maison de soins Elysis au Kirchberg et du réseau de soins à domicile Help en 1998 où il siégeait aussi au conseil d'administration.

Le politicien

Castegnaro était un homme droit. Voilà pourquoi il était d'autant plus choqué que l'on puisse accuser d'irrégularités lui-même ou une des organisations qu'il présidait. C'était le cas quand en 2004, peu avant les élections parlementaires, l'OPE devint la cible de ses adversaires.

Les accusations se révélèrent totalement infondées, mais en visant l'OPE il était clair qu'on voulait nuire à son président qui, cette année-là, se présentait en tant que candidat sur la liste du LSAP lors des élections législatives. Il fut élu sans surprise. S'était-il attendu à plus? On prétendit que Castegnaro avait posé sa candidature pour briguer ensuite le poste de ministre du travail. John l'a toujours démenti. Son engagement pour ce domaine restait pourtant ardent. Quand le chômage commença à devenir un véritable problème, il fut le premier à réclamer un ministre du Travail à plein temps et aux pleins pouvoirs, défiant ainsi le ministre compétent de l'époque, Jean-Claude Juncker, qui était en charge de ce ministère parmi d'autres. Le résultat: en 2004, François Biltgen (CSV) devint ministre du Travail. Le monde de la politique différait largement du monde syndical auquel il était habitué, John Castegnaro devait vite le reconnaître. Il ne voulait pas se laisser enserrer dans le corset disciplinaire du parti. Ainsi, il ne tenait le coup que pendant un mandat parlementaire. En 2009, sa seule et unique expérience comme politicien professionnel fut terminée.

Mais de la politique, Castegnaro en a toujours faite. D'abord par le biais de la «tripartite» dont il considérait la mise en place comme un pas important vers plus de participation politique des syndicats. Ensuite comme membre du Conseil d'Etat de 1985 à 2003.

La liste de ses mandats ne serait pas complète sans citer celui de président du conseil d'administration du groupe Editpress. Il était par ailleurs engagé au sein de la Croix Rouge et il était le président du club cycliste «L'Hirondelle» de sa ville de Rumelange. Il est resté fidèle à ses racines dans la sidérurgie jusqu'à la fin, et jusqu'en 2010 il présida la structure syndicale commune de l'OGBL et du LCGB, l'A.s.b.l. Sidérurgie.

Lucien Montebrusco

In Memoriam

John Castegnaro nous a quittés bien trop tôt!

Il va rester dans notre mémoire grâce à sa personnalité et son travail infatigable pour son syndicat et les salariés en général. Nous nous souviendrons de John Castegnaro comme modernisateur du mouvement syndical et comme un personnage ayant exercé une influence décisive sur l'évolution syndicale au Luxembourg. John Castegnaro a toujours souligné que le travail syndical devait tenir compte de nombreux aspects de la vie sociale. Que cet combat ne doit pas seulement viser un revenu permettant une vie décente mais qu'il y a lieu de se battre afin que les écarts sociaux restent aussi faibles que possible dans le but d'éviter l'émergence d'une société à deux vitesses. C'est de là que venait son engagement pour une école publique de qualité et un système de sécurité sociale fort.

Son plus grand mérite a cependant été d'avoir complètement modernisé le mouvement syndical en créant l'OGBL. John en a été le moteur. Sans cela, le mouvement syndical luxembourgeois serait bien plus faible aujourd'hui.

La mort de mon compagnon de route m'a profondément touché. Avec lui j'ai perdu un ami syndical combatif et qui a toujours été «droit dans ses bottes».

Jean-Claude Reding



In Memoriam

John Castegnaro hat uns allzu früh verlassen!

Er wird uns in Erinnerung bleiben wegen seiner Persönlichkeit und seinem unermüdlichen Einsatz für seine Gewerkschaft und die Arbeitnehmer im Allgemeinen. John Castegnaro wird uns aber auch in Erinnerung bleiben, weil er ein Modernisierer der Gewerkschaftsbewegung war und die gewerkschaftliche Entwicklung in Luxemburg entscheidend beeinflusst hat. John Castegnaro hat immer wieder betont, dass gewerkschaftliche Arbeit viele Aspekte des gesellschaftlichen Lebens erfassen muss. Es geht bei diesem Kampf nicht nur um ein Einkommen, das ein menschenwürdiges Leben ermöglichen soll. Es geht darum, zu kämpfen, die gesellschaftlichen Unterschiede so gering wie möglich zu halten, um eine Zwei-Klassen-Gesellschaft zu vermeiden. Daher sein Engagement für eine gute öffent-

liche Schule und ein starkes Sozialversicherungssystem. Sein größtes Verdienst aber war es die Gewerkschaftsbewegung mit der Gründung des OGBL vollständig modernisiert zu haben. Dabei war John Castegnaro der Motor gewesen. Ohne dieses Engagement wäre die Gewerkschaftsbewegung in Luxemburg heute um ein vielfaches schwächer.

Ich bin tief betroffen vom Ableben meines langjährigen Weggefährten und verliere mit ihm im Besonderen einen unbeugsamen Gewerkschaftsfreund.

Jean-Claude Reding



ITUC INTERNATIONAL TRADE UNION CONFEDERATION CSI CONFÉDÉRATION SYNDICALE INTERNATIONALE
CSI CONFEDERACIÓN SINDICAL INTERNACIONAL IGB INTERNATIONALER GEWERKSCHAFTSBUND

MICHAEL SOMMER
PRÉSIDENT
PRÉSIDENT
PRÄSIDENT
PRESIDENTE

SHARAN BURROW
GENERAL SECRETARY
SECRÉTAIRE GÉNÉRALE
GENERALSEKRETÄRIN
SECRETARIA GENERAL

M. Jean-Claude Reding
Président
Confédération Syndicale Indépendante du
Luxembourg
B.P. 149
L - 4002 Esch/Alzette
Luxembourg

Fax: 352541620
Courriel(s): ogb-l@ogb-l.lu; jean-claude.reding@ogbl.lu

DGS/REL

Bruxelles, le 23 juillet 2012

Cher Camarade Reding,

C'est avec grande tristesse que nous avons appris le décès du camarade Castegnaro, ancien Président de votre organisation.

Tant personnellement qu'au nom de la CSI, je tiens à vous présenter nos condoléances les plus sincères que nous vous remercions de transmettre aux membres de sa famille.

Avec la disparition de Castegnaro, c'est un ami que nous perdons et nous lui rendons hommage tant pour son engagement que pour sa remarquable contribution au développement du mouvement syndical luxembourgeois, européen et international. Son précieux héritage, légué aux travailleurs du monde entier, continuera de nous inspirer tous.

En ce moment douloureux que nous partageons avec vous, je vous prie de recevoir l'expression de nos salutations les plus solidaires.

Secrétaire générale

CC: CSI-PERC



European Trade Union Confederation (ETUC)
Confédération européenne des syndicats (CES)

Bruxelles, le 27 juillet 2012
BS/lw

Monsieur Jean-Claude Reding
Président
OGB-L
Case Postale 149
Esch sur Alzette, 4002
Luxembourg

[Lettre envoyée par e-mail et par courrier]

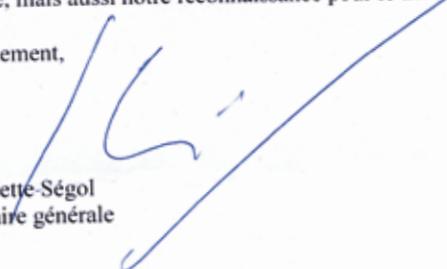
Cher Jean-Claude,

J'ai appris la nouvelle de la mort de ton prédécesseur à la tête de l'OEGB-L, John Castegnaro.

Membre du Comité exécutif de la CES de 1982 à 2003 et Vice-président de 1997 à 1998, je sais quelle a été son action pour transformer le mouvement syndical luxembourgeois et en faire une force incontournable. Il avait une vision large des objectifs du syndicalisme, y compris au niveau européen.

De la part de la Confédération européenne des syndicats je voudrais exprimer notre tristesse, mais aussi notre reconnaissance pour le travail accompli.

Cordialement,


Bernadette Ségol
Secrétaire générale

Autres lettres de condoléances:

All-China Federation of Trade Unions

ArcelorMittal European Works Council

CGT Comité régional CGT de Lorraine

CGTP-IN (Intersindical Nacional Portugal)

DGB Saar (Deutscher Gewerkschaftsbund Saar)

DGB Trier (Deutscher Gewerkschaftsbund Trier)

EFFAT (European Federation of Food, Agriculture and Tourisme trade unions)

ETF (European Transport Workers' Federation)

FO Métaux (Fédération confédérée Force Ouvrière de la Metallurgie)

IGR Saarland-Lothringen-Luxemburg-Trier/Westpfalz (Internationaler Gewerkschaftsrat Großregion)

industriAll (European trade union)

NGL-SNEP

TUAC (Trade Union Advisory Committee to the Organisation for Economic Cooperation and Development)

UGT-Portugal (Union General de Trabajadores)



Labor Day

Am 3. September begingen OGBL und FNCTTFEL-Landesverband auf dem amerikanischen Militärfriedhof in Hamm in Anwesenheit von US-Botschafter Robert A. Mandell den traditionell am ersten Montag im September stattfindenden Labor Day. Anlässlich dieser Zeremonie gedenken die Gewerkschaften all jener Mitglieder freier Gewerkschaften, die für die Befreiung Europas und Luxemburgs im Zweiten Weltkrieg gefallen sind.

Commémoration de la grève générale Streikgedenkfeiern

Die Escher OGBL-Sektion gedachte auch dieses Jahr traditionell am 31. August den Opfern des Generalstreiks vom 31. August 1942 am "Monument aux Morts" vor dem Resistenzmuseum auf dem Brillplatz. An diesem 31. August 2012 jährte sich zum 70. Mal der Jahrestag des Generalstreiks als zahlreiche Luxemburger den Mut hatten sich gegen die Besatzung Nazideutschlands aufzulehnen und meist mit dem Leben dafür zahlten.



In Schifflingen legten die Vertreter der "Délégation principale des salariés" ein Blumengebinde vor der Gedenktafel am Lallinger Portal des Schifflinger Stahlwerks nieder, genau an der Stelle an der Hans Adam um 18.02 Uhr am 31. August 1942 den Streik durch das Anbringen eines Stahlhakens im Bär, einer pressluftgetriebenen Hupe, auslöste.



Nachdem sich am 31. August 1942 bereits ein ganzes Volk gegen die Verordnungen der Nazi-Besatzer mit einem Streik gewehrt hatte, traten am 2. September die Arbeiter des Hadir-Werkes in Differdingen in den Ausstand. 50 von ihnen traten sogar am Tag darauf in der Zentralwerkstatt in einen Sitzstreik. Diesen mutigen Aktionen, die zahlreichen Arbeitern KZ und Hinrichtung brachten, wurde am 2. September in Differdingen am Denkmal hinter dem Hauptportal des Werkes gedacht.





OGBL

Le syndicat N° 1 au Luxembourg

L'OGBL dit Non à la dégradation du système d'assurance pension projetée par le gouvernement!

Il y a des alternatives au démantèlement social!

Le gouvernement prévoit de faire voter, avant la fin de l'année, la réforme des pensions par le Parlement.

Parallèlement à l'entrée en vigueur de la réforme des pensions, il est également prévu de supprimer l'adaptation des pensions à l'évolution des salaires due le 1^{er} janvier 2013. Ainsi, non seulement les futures retraites seraient diminuées, mais les pensionnés d'aujourd'hui seraient également sanctionnés.

L'OGBL rejette la réforme des pensions dans sa forme actuelle du fait qu'elle détériore les prestations d'aujourd'hui et qu'elle exige des générations futures soit de travailler plus longtemps, de partir plus tard à la retraite, soit d'accepter une réduction des prestations pouvant atteindre 15%. En outre, la réforme prévue remet en cause l'adaptation des pensions à l'évolution générale des salaires et projette de supprimer à moyen terme la prime de fin d'année.

L'OGBL rejette la réforme des pensions telle que prévue, car elle défavorisera les salariés ayant effectué pendant plus de 20 ans du travail de nuit. Ce sera également le cas pour les salariés devenus invalides.

La réforme des pensions se fera également aux dépens des salariés ayant commencé à travailler tôt, ceux qui tout au long de leur carrière professionnelle ont travaillé dans des conditions pénibles et qui, souvent, ne peuvent travailler que jusqu'à l'âge de 57 voire de 60 ans.

L'OGBL rejette la réforme des pensions dans sa forme actuelle, car elle n'offre pas d'autres perspectives aux jeunes que des diminutions de pension et le recours à la prévoyance privée, c'est-à-dire à des assurances pension complémentaires privées coûteuses et à hauts risques. Des jeunes qui aujourd'hui, et encore davantage à l'avenir, sont obligés de faire de longues études ou formations professionnelles avant d'entrer dans la vie active et de pouvoir acquérir des droits à une pension de vieillesse.

L'OGBL rejette la réforme du système de pension projeté par le gouvernement, car elle ne prévoit pas de mesures pour protéger les travailleurs plus âgés contre les licenciements pour raisons économiques, elle ne prévoit pas de mesures visant à adapter les conditions de travail aux besoins spécifiques des travailleurs plus âgés. Le projet ne prévoit pas non plus de mesures innovatrices permettant une transition flexible de la vie active vers la retraite.

Il y a des alternatives à cette réforme unilatérale basée uniquement sur des considérations financières de courte vue, une réforme démunie de toute proposition positive et innovante, une réforme qui ferait rétrograder notre système d'assurance pension de plusieurs décennies.

Il y a des alternatives permettant de sécuriser davantage notre système des pensions et de l'adapter à l'évolution des conditions de vie et de travail des générations actuelles et futures sans pour autant pratiquer le démantèlement social.

L'OGBL a soumis au ministre compétent des revendications et propositions visant à améliorer le projet de loi.

- Il faut prévoir des sources de financement supplémentaires aux actuelles cotisations prélevées sur le salaire.
- La pension de base (majoration forfaitaire) doit être substantiellement augmentée.
- L'ajustement des pensions au 1^{er} janvier 2013 est dû et ne doit pas être perdu.
- Il faut veiller à ne pas priver de leurs droits les salariés qui ont fait du travail de nuit pendant plus de 20 ans et les salariés en invalidité.
- La création d'un système de pension complémentaire de droit public, promis par le gouvernement et ouvert à tout salarié, doit être concrétisée et précisée.
- La réforme doit inclure des mesures positives en faveur des jeunes qui continuent leur formation au-delà de l'âge de 18 ans.
- Il faut prendre des mesures en matière de droit du travail visant à protéger les salariés plus âgés contre les licenciements pour raisons économiques, à mieux adapter leurs conditions de travail à leurs besoins et à permettre une transition flexible de la vie active vers la retraite.

Le projet de réforme des pensions peut et doit être révisé.

Pour mettre en exergue nos revendications, nous organisons

**mardi 16 octobre à 17h00
une manifestation Place Clairefontaine
à Luxembourg-ville.**

**Soutenez l'action de l'OGBL!
Participez à cette manifestation!**



OGBL

Die Gewerkschaft Nr 1 in Luxemburg

Der OGBL sagt Nein zu den geplanten Verschlechterungen der Renten!

Es gibt Alternativen zum Sozialabbau!

Die Regierung beabsichtigt vor Jahresende die Rentenreform vom Parlament stimmen zu lassen.

Zeitgleich zum Inkrafttreten der Rentenreform soll auch die zum 1. Januar 2013 geschuldete Anpassung der Renten an die allgemeine Lohnentwicklung wegfallen. Damit würden nicht nur die heutigen Rentner geschädigt, sondern auch die künftigen Renten entsprechend gekürzt werden.

Der OGBL lehnt die Rentenreform in der vorliegenden Form ab, weil sie die heute möglichen Rentenleistungen verschlechtert und von den kommenden Generationen verlangt länger zu arbeiten, später in Rente zu gehen oder Leitungskürzungen bis zu 15% in Kauf zu nehmen. Zudem stellt die geplante Rentenreform die Anpassung der Renten an die allgemeine Lohnentwicklung in Frage und plant die Jahresendzulage mittelfristig abzuschaffen.

Der OGBL lehnt die geplante Rentenreform ab, weil sie in der vorliegenden Form Arbeitnehmer, die mehr als 20 Jahre Nachtarbeit geleistet haben, benachteiligen wird. Das gilt auch für Arbeitnehmer, die invalide werden.

Die Rentenreform wird auch Arbeitnehmer benachteiligen, die früh angefangen haben zu arbeiten, die während ihres Arbeitslebens unter schwierigen Bedingungen arbeiteten und oftmals nicht länger als bis 57 bzw. 60 Jahre arbeiten können.

Der OGBL lehnt die Rentenreform in ihrer vorliegenden Form ab, weil sie den vielen jungen Menschen, die heute, und in Zukunft noch verstärkt, eine lange schulische und berufliche Ausbildung machen müssen ehe sie ins Berufsleben eintreten und Rentenrechte erwerben können, keine andere Perspektive als Rentenkürzungen und den Rückgriff auf die private Vorsorge sprich teure und risikoreiche private Zusatzversicherungen gibt.

Der OGBL lehnt die vorliegende Rentenreform ab, weil sie keine arbeitsrechtlichen Maßnahmen zum Schutz älterer Arbeitnehmer gegen Entlassungen aus wirtschaftlichen Gründen vorsieht, weil sie keine arbeitsrechtlichen Maßnahmen zur Anpassung der Arbeitsbedingungen an die besonderen Bedürfnisse älterer Arbeitnehmer beinhaltet, weil innovative arbeits- und sozialrechtliche Maßnahmen für einen flexiblen Übergang vom Berufsleben in die Rente fehlen.

Es gibt Alternativen zu dieser einseitigen Reform, die auf kurzfristigen, finanziellen Überlegungen beruht, einer Reform, die keine positiven, innovativen Vorschläge beinhaltet, einer Reform, die unser Rentensystem um Jahrzehnte zurückwirft.

Es gibt Alternativen, um unser Rentensystem ohne Sozialabbau noch besser abzusichern und an die veränderten Lebens- und Arbeitsbedingungen der heutigen und zukünftigen Generationen anzupassen.

Der OGBL hat dem zuständigen Minister konkrete Forderungen und Vorschläge zur Verbesserung des Gesetzesprojektes unterbreitet.

- Es müssen zusätzliche Finanzierungsquellen zu den aktuellen Sozialbeiträgen auf dem Lohn im Gesetz vorgesehen werden.
- Die Grundrente muss deutlich aufgebessert werden.
- Das Rentenajustement zum 1. Januar 2013 ist geschuldet und darf nicht verlorengehen.
- Die Rechte der Arbeitnehmer, die mehr als 20 Jahre Nachtschicht geleistet haben und die Rechte der Invalidenrentner dürfen nicht beschnitten werden.
- Die von der Regierung in Aussicht gestellte Schaffung einer öffentlich-rechtlichen Zusatzpensionsversicherung, die allen Arbeitnehmern offen steht, muss endlich konkretisiert und präzisiert werden.
- Die Reform muss positive Maßnahmen zugunsten der jungen Menschen, die über das 18. Lebensjahr hinaus in Ausbildung sind, beinhalten.
- Es müssen arbeitsrechtliche Maßnahmen vorgesehen werden, um ältere Menschen besser gegen wirtschaftlich bedingte Entlassungen zu schützen, um ihre Arbeitsbedingungen besser an ihre Bedürfnisse anzupassen, um einen flexiblen Übergang in die Rente zu ermöglichen.

Die geplante Rentenreform kann und muss geändert werden.

Um unseren Forderungen Nachdruck zu verleihen, organisieren wir am

**16. Oktober um 17.00 Uhr
auf der Place Clairefontaine in
Luxemburg-Stadt**

eine Demonstration.

**Unterstützt den OGBL in seiner Aktion!
Beteiligt Euch an dieser Demonstration!**

Endlich kommt die seit 7 Monaten geschuldete Indexierung

+ 2,5% auf unseren Löhnen und Renten

Wir sollten nicht vergessen, dass am 26. Januar 2012 das Luxemburger Parlament mit 53 Ja-Stimmen gegen 6 Nein-Stimmen das Gesetz gestimmt hat, das die Verschiebung der Indexierung der Löhne und Pensionen von März auf Oktober vorsieht. Am 1. Oktober 2012 beträgt der neue Indexpunktwert 756,27.

Mindestlohn für unqualifizierte Arbeitnehmer

	Monatslohn in €	Stundenlohn in €
ab 18 Jahre (100%)	1.846,51	10,6735
von 17 bis 18 Jahren (80%)	1.477,21	8,5388
von 15 bis 17 Jahren (75%)	1.384,88	8,0051

Mindestlohn für qualifizierte Arbeitnehmer

	Monatslohn in €	Stundenlohn in €
	2.215,81	12,8081

Um zu überprüfen, ob Ihr Lohn oder Ihre Rente im Oktober korrekt angepasst wurde, dividieren Sie den Betrag von September durch 7,3783 (Index 9/12) und multiplizieren ihn dann mit 7,5627 (Index 10/12).

Die folgenden Erfallsdaten können frühestens im Oktober 2013 und 2014 liegen, auch wenn die Inflationsanpassung vorher geschuldet wäre.

Der OGBL-Rechner ermöglicht Ihnen den, durch die Indexmanipulation erfallenden, monatlichen Kaufkraftverlust zu berechnen. Sehen Sie selbst auf www.ogbl.lu!

Enfin la tranche indiciaire due depuis 7 mois

+ 2,5% sur nos salaires et pensions

N'oublions pas que le 26 janvier 2012, le Parlement luxembourgeois a voté par 53 voix contre 6 la loi qui a reporté à octobre l'indexation des salaires et pensions qui aurait dû intervenir en mars. Le nouveau taux indiciaire au 1^{er} octobre 2012 s'élève à 756,27.

Salaire minimum pour salariés non-qualifiés

	salaire mensuel en €	salaire horaire en €
à partir de 18 ans (100%)	1 846,51	10,6735
de 17 à 18 ans (80%)	1 477,21	8,5388
de 15 à 17 ans (75%)	1 384,88	8,0051

Salaire minimum pour salariés qualifiés

	salaire mensuel en €	salaire horaire en €
	2 215,81	12,8081

Pour vérifier l'exactitude de votre salaire ou de votre pension d'octobre, divisez le montant brut de septembre par 7,3783 (ind. 9/12) et multipliez le ensuite par 7,5627 (ind. 10/12).

Les prochaines échéances tomberont au plus tôt en octobre 2013 et 2014, même si elles étaient dues avant ces échéances.

L'OGBL met à votre service un outil vous permettant de calculer la perte mensuelle de votre pouvoir d'achat, due à la manipulation de l'index. Essayez-le sur www.ogbl.lu!

Kindergeldkampagne

Der OGBL fordert eine Erhöhung der Familienzulagen

Vom 11. bis zum 24. September organisierte der OGBL eine Sensibilisierungskampagne zum Thema „Kindergeld“. Im Süden des Landes und in der Hauptstadt lief eine Plakataktion. Am 17. September wurden in verschiedenen Ortschaften in ausgewählten Grundschulen Flyer an die Eltern verteilt. Anschließend fand am 17. September um 10.30 Uhr in der OGBL-Zentrale in Esch/Alzette eine Pressekonferenz statt anlässlich der OGBL-Präsident Jean-Claude Reding die Aktion erläuterte.

Die Verteilaktion fand in den folgenden Ortschaften statt: Hauptstadt (Bonneweg und Bahnhof), Esch/Alzette, Differdingen, Rodingen, Düdelingen, Mondorf, Remerschen und Wiltz.

Wertabnahme des Kindergelds und der Schulanfangsprämie um 13%

Das Kindergeld und die Schulanfangsprämie sind seit 2002 nicht mehr an die Einkommensentwicklung angepasst worden. Und seit 2006 sind diese Zulagen außerdem desindexiert. Allein die Desindexierung hat zu einer Wertabnahme der beiden Zulagen von rund 13% geführt.

Die Desindexierung hat zwischen dem 1. Dezember 2006 und dem 31. August 2012 beispielsweise bei einer Familie mit 2 Kindern beim Kindergeld (ohne den Verlust bei der Schulanfangsprämie mit zu berücksichtigen) zu einem Einkommensverlust von mehr als 2.000€ und bei einer Familie mit 3 Kindern zu einem Verlust von über 4.000€ geführt.



Wäre das Kindergeld an die Lebenssteuerung angepasst worden, würde der Betrag für ein Kind unter 6 Jahren heute bei 204,87€ liegen, anstatt bei 185,60€. Ab dem Alter von 12 Jahren würde die Kindergeldzulage für ein Kind heute 259,77€ anstatt 234,12€ betragen.

Um die Desindexierung teilweise zu kompensieren wurden im Jahre 2009 Dienstleistungsschecks für die Betreuung von Kindern bis 12 Jahre eingeführt. Sobald ein Kind die Grundschule verlässt, kann es nicht mehr von diesen Schecks profitieren.

Wertabnahme des Kinderbonus

Am 1. Januar 2008 wurde ein Steuerkredit für Kinder eingeführt. Der bis dato in der Einkommenssteuer enthaltene Steuervorteil für Steuerpflichtige, die Kinder zu Lasten haben, wurde gerechnet und wird den entsprechenden Familien von der Kindergeldkasse monatlich ausbezahlt. Der monatliche Betrag von 76,88€ pro Kind ist seitdem nicht mehr an die Entwicklung der Lebenshaltungskosten angepasst worden.

Da die Lebenshaltungskosten der Familien mit Kindern in den letzten Jahren nicht stehen blieben, nicht abnehmen, sondern bedeutend zunehmen, verlangt der OGBL zum 1. Januar 2013 eine substanzielle Erhöhung des Kindergelds, des Kinderbonus und der Schulanfangsprämie.



Campagne „allocs“

L'OGBL revendique une augmentation des allocations familiales

Du 11 au 24 septembre, l'OGBL organisait une campagne de sensibilisation sur le thème des allocations familiales «allocs». Des affiches grand-format informaient à ce sujet dans le bassin minier et dans la capitale. Le lundi 17 septembre des dépliants ont été distribués aux parents d'élèves devant certains bâtiments scolaires dans diverses localités. Cette action a été suivie d'une conférence de presse à la centrale de l'OGBL à Esch-sur-Alzette le 17 septembre à 10h30 au cours de laquelle le président de l'OGBL, Jean-Claude Reding, a donné des explications à la presse.

L'action de distribution s'est déroulée dans les localités suivantes:

Luxembourg-ville (Bonnevoie et Gare), Esch/Alzette, Differdange, Rodange, Dudelange, Mondorf, Remerschen et Wiltz.

Diminution de la valeur des allocs de 13%

Les allocations familiales et l'allocation de rentrée scolaire n'ont plus été adaptées à l'évolution des revenus depuis 2002. Et en plus depuis 2006, ces allocations sont désindexées. La désindexation à elle seule a conduit à une diminution de la valeur des deux allocations de quelque 13%.

Entre le 1^{er} septembre 2006 et le 31 août 2012, la désindexation de l'allocation familiale a causé pour une famille avec 2 enfants à charge une perte de revenu de plus de 2 000 euros (sans prendre en considération la perte relative à la désindexation de l'allocation

de rentrée scolaire). Pour une famille avec 3 enfants à charge cette perte s'élève déjà à plus de 4 000 euros.

Si l'allocation familiale avait été adaptée à l'évolution du coût de la vie, la somme pour un enfant de moins de 6 ans serait aujourd'hui de 204,87€ au lieu de 185,60€. A partir de l'âge de 12 ans, l'allocation familiale pour un enfant serait de 259,77€ et non 234,12€.

Afin de compenser partiellement la désindexation, le gouvernement a introduit en 2009 les chèques-services pour l'encadrement d'enfants jusqu'à l'âge de 12 ans. Dès qu'un enfant quitte l'école fondamentale, il ne peut plus bénéficier de ces chèques-services.

Diminution de la valeur du boni pour enfant

Le 1^{er} janvier 2008 un crédit d'impôt appelé «boni pour enfant» a été créé. L'abattement fiscal pour les contribuables ayant des enfants à charge, jusqu'alors inclus dans l'impôt sur le revenu, a été fixé et est payé mensuellement aux familles concernées par la Caisse nationale des prestations familiales. La somme mensuelle de 76,88€ par enfant n'a, depuis, pas été adaptée à l'évolution du coût de la vie.

Comme les coûts de la vie d'une famille avec enfants à charge n'ont pas stagné, n'ont pas diminué mais ont, au contraire, considérablement augmenté, l'OGBL exige une réévaluation substantielle de l'allocation familiale, du boni pour enfants et de l'allocation de rentrée scolaire avec effet au 1^{er} janvier 2013.



Le secrétariat social vous informe

Le médecin référent (MR)

Le médecin référent a été introduit par la loi du 17 décembre 2010 portant réforme du système de soins de santé entrée en vigueur en janvier 2011 dont l'objectif est d'améliorer la coopération et la coordination entre les différents acteurs de la santé afin de réduire les examens et analyses au strict utile et nécessaire afin d'éviter un double emploi ou des interactions de médicaments.

Lors de la commission nomenclature en sa séance du 6 juin 2012, il a été décidé de commun accord d'instaurer une phase de démarrage pendant la période du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2015.

Il a été convenu plus précisément d'une entrée en vigueur graduelle du dispositif du MR en commençant par certaines mesures ainsi qu'un ciblage de la population et des catégories d'âge prioritairement visées notamment les patients souffrant d'affections de longue durée déterminées sur base d'un référentiel reconnu des maladies graves et chroniques.

En effet, le rôle du MR est d'assurer les soins primaires ainsi que le suivi médical de son patient en coordonnant ses besoins de soins notamment en cas de maladies graves ou chroniques et en cas de nécessité de le diriger vers d'autres professionnels de santé. Le MR gèrera le dossier médical du patient et par conséquent assurera la prévention personnalisée des risques de santé de son patient à l'aide de l'établissement d'un bilan de santé du patient et d'une fiche prévention. Les missions ont été définies par l'article 19bis du Code de la sécurité sociale.

En principe, tout médecin autorisé à exercer conformément à la législation peut être médecin référent. Cependant, jusqu'au 31 décembre 2013, le médecin référent fait partie des catégories médecins généralistes, pédiatres, internistes et gériatres. Le médecin installé hors du territoire du Grand-Duché de Luxembourg, voire non lié par la convention médicale du 13 décembre 1993, ne pourra pas appliquer les tarifs luxembourgeois pour la facturation de son activité en tant que MR.

Attention: vous n'êtes pas censé de passer par un MR pour pouvoir consulter un médecin spécialiste ou tout autre médecin de votre choix. Le principe du libre choix règne toujours.

Le patient n'a aucune obligation de choisir un MR. Dès que la décision en faveur d'un MR est prise, le patient



Lynn SETTINGER
Secrétaire syndicale



Carlos PEREIRA
Membre du Bureau exécutif

remplit ensemble avec le MR choisi le formulaire intitulé «déclaration médecin référent». Une fois rempli, daté et signé ledit formulaire est à renvoyer par le médecin référent au service médecin référent de la caisse nationale de santé. La durée de validité de la déclaration de médecin référent perdure tant que vous et le médecin soient d'accord de continuer cette relation patient/médecin référent. La relation prend effet à partir du 1^{er} jour du mois suivant la réception de la déclaration par la CNS. Une communication est faite par la CNS au patient couverte par l'assurance maladie-maternité et au MR.

La relation prend fin en cas de décès ou cessation de l'activité de MR ou en cas de révocation de la déclaration médecin référent. Pendant la première année, la révocation ne peut se faire que d'un commun accord avec un préavis de 2 mois. Un formulaire spécifique est à renvoyer à la CNS – service médecin référent –, dûment rempli, daté et signé.

La relation peut être unilatéralement révoquée soit par le patient soit par le MR après l'écoulement d'une année avec un préavis de 2 mois en utilisant le formulaire «révocation d'une déclaration médecin référent».

Après l'écoulement du délai de préavis et en cas de besoins, vous êtes libre de choisir un nouveau MR.

La CNS vous adressera un résumé des prestations de santé constituant une source d'information pour l'assuré ainsi que pour le MR. A partir de 2014, dans le cadre du programme de médecine préventive et de promotion de la santé, le MR établira une fiche de prévention personnalisée. Par ailleurs, et sous condition de votre consentement, les données de la fiche de prévention seront dépersonnalisées et transmises à la Direction de la Santé à des fins de statistiques de santé publique.

Pour tout renseignement complémentaire, notre Service Information Conseil et Assistance est à votre disposition. Les coordonnées de ce service figurent à la 2^e page de l'Aktuell voire sur notre site internet www.ogbl.lu.

Continuation du salaire en cas de maladie

Un projet de loi en préparation

Depuis 2009, l'année de la mise en vigueur du statut unique de tous les salariés, la réglementation relative à la continuation du salaire en cas de maladie a changé. Certains employeurs ont essayé d'interpréter cette modification en défaveur de leurs salariés en estimant que les suppléments légaux et conventionnels pour travail de nuit et de dimanche effectué habituellement par le salarié ne seraient pas dus en cas de maladie.

Depuis 2009, l'OGBL s'est adressé à plusieurs reprises aux ministres du Travail et de la Sécurité sociale qui ont toujours fait savoir qu'ils partageaient la même vue sur le sujet que l'OGBL. Pour l'OGBL, «continuer le salaire» veut dire que le salarié doit continuer à être rémunéré comme s'il avait travaillé normalement. Donc, p.ex., les travailleurs postés et ceux travaillant le dimanche doivent toucher en plus du salaire de base les primes pour travail de nuit ou de dimanche. Cette position a également été confortée par plusieurs jugements intervenus.

Néanmoins, certains employeurs s'évertuent à obliger

leurs salariés à agir en justice pour obtenir gain de cause.

Cette approche, soutenue par certaines fédérations patronales, témoigne d'une attitude socialement irresponsable et montre le vrai visage de ces employeurs par rapport au dialogue social qui exige comme condition préalable le respect du travail des salariés.

Le 26 juin passé, l'OGBL a une nouvelle fois demandé par lettre au ministre du Travail et de l'Emploi, Nicolas Schmit, de clarifier la situation une fois pour toutes.

Dans sa réponse, le ministre réaffirme sa position qui est la même que celle du mouvement syndical et informe l'OGBL qu'il proposera un projet de loi dans le sens demandé et qu'il présentera ce projet de loi lors de la première réunion du Comité permanent du travail et de l'emploi (CPTÉ) après la rentrée.

L'OGBL salue la décision du ministre et attend avec impatience que cette situation soit dénouée au plus vite en faveur des salariés.

Lohnfortzahlung im Krankheitsfall

Ein Gesetzesentwurf in Ausarbeitung

Seit 2009, dem Jahr als das Einheitsstatut für alle Arbeitnehmer in Kraft trat, hat die Regelung betreffend die Lohnfortzahlung im Krankheitsfall geändert. Verschiedene Arbeitgeber haben versucht diese Änderung zu Ungunsten ihrer Arbeitnehmer auszuliegen, folgernd die legalen und kollektivvertraglichen Zuschläge für Nacht und Sonntagsarbeit, die der Arbeitnehmer regelmäßig verrichtet, seien im Krankheitsfall nicht mehr geschuldet.

Seit 2009 hat sich der OGBL mehrmals an den Arbeitsminister, doch auch an den Sozialminister gewandt, die beide jedes Mal verlauten ließen, sie hätten genau dieselbe Sichtweise zu dieser Angelegenheit wie der OGBL. Für den OGBL bedeutet „Fortzahlung“, dass der Arbeitnehmer bezahlt werden muss als ob er normal gearbeitet hätte. So müssen z.B. Schichtarbeiter und Arbeitnehmer, die am Sonntag arbeiten zuzüglich zum Basislohn die Prämien für Nacht- oder Sonntagsarbeit ausbezahlt bekommen. Diese Position wurde inzwischen auch durch verschiedene gesprochene Gerichtsurteile bestätigt.

Trotzdem befeißigen sich einige Arbeitgeber ihre Arbeit-

nehmer zu Gerichtsverfahren zu zwingen, um zu ihrem Recht zu kommen.

Diese Handlungsweise, die von verschiedenen Patronatsorganisationen unterstützt wird, zeugt von einer sozial unverantwortlichen Haltung und zeigt ungeschminkt die Einstellung dieser Arbeitgeber bezüglich des Sozialdialogs, der als Voraussetzung den Respekt vor der Arbeit bedingt.

Am vergangenen 26. Juni hat der OGBL erneut mittels eines Briefes Arbeits- und Beschäftigungsminister Nicolas Schmit gebeten die Situation ein für alle Mal zu bereinigen.

In seiner Antwort bestätigt der Minister dann auch wieder seine Position, die die gleiche wie die der Gewerkschaftsbewegung ist und informiert den OGBL, dass er einen Gesetzesentwurf im gewünschten Sinne vorschlagen wird und er diesen Gesetzesentwurf in der ersten Sitzung des ständigen Beschäftigungsausschusses (CPTÉ) vorstellen wird.

Der OGBL begrüßt die Entscheidung des Ministers und wartet ungeduldig auf eine schnellstmögliche Entwirrung der Lage zu Gunsten der Arbeitnehmer.

Industriepolitik

Meinungsaustausch zwischen dem OGBL und dem Wirtschaftsministerium

Auf Anfrage des OGBL war am 9. Juli eine Arbeitssitzung im Wirtschafts- und Außenhandelsministerium organisiert worden. An dieser Sitzung nahmen alle für den Industriesektor zuständigen Zentralsekretäre des OGBL sowie die Mitarbeiter des Wirtschafts- und Außenhandelsministers aus den Bereichen Industrie, Forschung, Logistik und neue Technologien teil.

Dieser weitgefächerte Meinungsaustausch, der sehr aufschlussreich und konstruktiv war, hat einerseits den Zentralsekretären erlaubt Einsicht zu nehmen in die verschiedenen Politiken, die der Minister umsetzen will und andererseits dem OGBL erlaubt seine diesbezüglichen Erwartungen in Erinnerung zu rufen.

Diese Erwartungen beziehen sich insbesondere auf die sektoriellen Wandlungen im Zusammenhang mit der «grünen Wende» im Bereich der Industriepolitik und die neuen Chancen, die diese mit sich bringt. Bei den Diskussionen ging es auch um Ökotechnologien und neue Materialien (beispielsweise im Baubereich), die Energieproblematik, die Logistik, die Wichtigkeit Aktivitäten mit hoher Wertschöpfung anzuwerben, die bestehende Fortbildung und die, die bezüglich der Zukunftsberufe geschaffen werden muss.

Die großen Linien der aktuellen Industriepolitik können wie folgt zusammengefasst werden: Seit einigen Jahren geht das Ministerium Sektor bezogen und gezielt vor

(Beispiel: Forschung im Bereich Gesundheitstechnologien), setzt verstärkt auf eine Analyse der bestehenden oder der zu schaffenden Infrastrukturen und strebt in hohem Maße konkrete Implementierungen mittels verschiedener Projekte an. Was den Industriesektor im speziellen betrifft, gehen die Anstrengungen des Ministeriums in Richtung Erhalt und Ausbau des Bestehenden und infolgedessen wird der Autozulieferer- und der Kunststoffindustrie ein besonderes Augenmerk gewidmet. Obwohl der OGBL diese Bemühungen unterstützt, bedauert er dennoch, dass sich die Regierung nicht einer ambitionierteren Industriepolitik verschreibt, einer zielgerichteten Politik auch was den Ausbau und die Entwicklung der industriellen Gesamtinfrastrukturen anbelangt.

Auch eine ganze Reihe von (positiven) Maßnahmen machen keine Industriepolitik aus und so gilt es sich verschiedenen Herausforderungen zu stellen. Ein Thema, das künftig sowohl auf europäischer als auch luxemburgischer Ebene angesprochen werden muss, ist, dass es gilt allen bewusst zu machen, dass die Industrie weiterhin eine Schlüsselrolle in einer modernen Wirtschaft innehaben muss. Wir brauchen eine Entwicklungsstrategie mittels einer funktionierenden Industrie; das Geld muss wieder in die Produktion gesteckt werden und die industrielle Infrastruktur weiter ausgebaut werden.

Politique industrielle

Echange de vues entre l'OGBL et le ministère de l'Economie

Sur demande de l'OGBL, une réunion de travail a été organisée le lundi 9 juillet au ministère de l'Economie et du Commerce extérieur. Ont participé à cette réunion l'ensemble des secrétaires centraux de l'OGBL responsables pour l'industrie ainsi que des collaborateurs du ministre de l'Economie et du Commerce extérieur relevant des directions de l'industrie, de la recherche, de la logistique et des nouvelles technologies.

Ce large échange de point de vues, fort intéressant et constructif, a permis d'un côté d'éclairer les secrétaires syndicaux sur les diverses politiques que le ministre



souhaite mettre en œuvre et d'un autre côté de rappeler les attentes de l'OGBL en la matière.

Ces attentes ont trait notamment à la politique industrielle liée à la thématique des mutations sectorielles en relation avec le «virage vert» et les nouvelles opportunités industrielles découlant de ce dernier. Les discussions ont également porté sur les écotecnologies et les nouveaux matériaux (par exemple dans le domaine de la construction), la problématique de l'énergie, la logistique, l'importance d'attirer des activités à haute valeur ajoutée, la formation existante et celle à mettre en place pour les métiers du futur.

Les grandes lignes de la politique industrielle actuelle peuvent se résumer ainsi: Depuis plusieurs années le ministère procède par approche sectorielle ciblée (par exemple recherche en matière de technologies de la santé), analyse des infrastructures existantes ou à mettre en place et implémentation concrète via divers projets. En ce qui concerne plus particulièrement le secteur de l'industrie, les efforts du ministère visent

avant tout à garder et à développer l'existant et donc à porter une attention particulière aux filières de l'automobile et de la plasturgie. Tout en soutenant cette démarche par rapport à l'existant, l'OGBL regrette néanmoins que le gouvernement ne se dote pas d'une politique industrielle plus ambitieuse et plus volontariste favorisant le développement du tissu industriel.

Un ensemble de mesures (même positives) ne fait pas pour autant une politique industrielle et plusieurs défis restent à relever. Un sujet qu'il faudra certainement aborder à l'avenir tant au niveau européen que luxembourgeois: Faire prendre conscience à tous que l'industrie continue à jouer un rôle-clé dans une économie moderne. Nous avons besoin d'une stratégie de développement par l'industrie; il faut remettre la finance au service de la production et continuer à développer le tissu industriel.

Courrier des lecteurs

En France, des parents d'élèves refusent l'inscription de leur enfant dans le fichier «Base élèves» et ils obtiennent gain de cause

Déjà en juillet 2010, le Conseil d'Etat français avait jugé que certains aspects de ce fichier étaient non conformes à la loi «informatique et libertés» et il avait reconnu aux parents un droit d'opposition au traitement des données de leur enfant. Alors que le fichier français avait déjà été expurgé des données les plus controversées (nationalité, date d'arrivée en France, langue parlée à la maison, absentéisme, suivi médical) en 2008, certains parents membres du «Collectif national de résistance à Base élèves» ont fait usage de ce droit d'opposition et le jugement du 14 juin 2012 du Tribunal administratif de Bastia ouvre en effet à tous les parents qui le souhaitent le droit de refuser le fichage de leur enfant.

Cela devrait au moins amorcer un début de réflexion sur le fichier «Scolaria» au Luxembourg qui contient bien des données sensibles des élèves et notamment la nationalité et les langues parlées à la maison. Ne faudrait-il pas poser des questions sur l'utilité de la collecte de toutes ces données et sur leur utilisation? Qui a accès à ces données? Est-ce que les données des écoles fondamentales sont reliées à celles des lycées? Sont-elles utilisées lors de l'orientation des élèves? Ne sommes-nous pas en train de noyer l'éducation de nos enfants dans des calculs statistiques?

Monique Adam

CONFÉRENCE NATIONALE SUR LES TENDANCES ACTUELLES DANS LA POLITIQUE DE SANTÉ ET LEURS CONSÉQUENCES SUR LE SECTEUR HOSPITALIER AU LUXEMBOURG

le 4 octobre 2012 à partir de 14h30
au Casino syndical à Bonnevoie
(63, rue de Bonnevoie L-1260 Luxembourg)

Cette conférence sera ouverte à la presse, aux représentants du monde politique ainsi qu'aux responsables du secteur hospitalier, aux représentants du monde médical et des instances publiques impliquées dans la politique de santé.

La conférence permettra d'approfondir les réflexions et positions de l'OGBL en la matière et de préparer notamment les discussions au sujet de la révision du plan hospitalier. Les exposés introductifs sur les quatre sujets dureront de 15 à 20 minutes. Après chaque exposé les participants ont la possibilité d'intervenir sur le sujet en question. La langue de conférence sera le luxembourgeois. **Une traduction vers le français sera assurée.**

Ordre du jour:

1. Mot de bienvenue et introduction: Jean-Claude Reding, président de l'OGBL
2. Les objectifs de l'OGBL en matière de politique de santé et ses implications pour la politique dans le secteur hospitalier: Carlos Pereira, membre du Bureau exécutif
3. Les tendances actuelles dans la politique de santé et leurs conséquences: Nora Back, secrétaire centrale affectée au Syndicat Santé
4. Le travail en milieu hospitalier – analyse de la situation actuelle, tendances et perspectives: Rainer Weinandi, infirmier CHL, membre de la direction syndicale Santé
5. Les exigences de qualité du point de vue du patient: René Piffaferri, président «Patienteverriedung»
6. Mot de clôture: Jean-Claude Reding, président de l'OGBL

A la fin de la conférence, l'OGBL invite à un verre d'amitié.



Santé, Services sociaux et éducatifs



Carole Steinbach

Nora Back

Réforme du système de soins et de santé

Premières conséquences négatives dans les hôpitaux

Il y a une année, le gouvernement a voté une loi sur la réforme des soins de santé ayant comme objectif de préparer le secteur de santé luxembourgeois aux défis futurs. Dans les entrevues y relatives les responsables ont rassuré les représentants de l'OGBL que la réforme n'aurait pas de répercussions négatives pour le personnel occupé dans les hôpitaux. Une année plus tard, il s'avère que la loi entraîne des économies manifestes aux dépens de la qualité et des salariés occupés dans ce secteur.

NON aux fausses économies aux dépens de la qualité et du personnel!

Ainsi la progression annuelle du budget global des hôpitaux a été réduite de la moitié. Par ailleurs, le financement des activités qui ne sont pas directement liées aux soins, activités dites auxiliaires, sont limitées à un minimum via l'introduction de forfaits. Ceci risque de mener à un «outsourcing» des services tels que la restauration, le nettoyage, l'informatique, la logistique etc. à des sociétés privées à bas salaires. L'OGBL souligne qu'il s'engage depuis des années pour un système de soins et de santé qualitatif et public ainsi que pour de bonnes conditions de travail et qu'il revendique que ces principes soient également garantis à l'avenir.

Protection des activités de laboratoire dans les hôpitaux

Une conséquence actuelle très négative de la réforme se fait sentir dans le domaine des analyses de laboratoire. La loi prévoit que les analyses ambulatoires, aussi bien celles dans les laboratoires des hôpitaux que dans les laboratoires privés et commerciaux, soient

financées au même tarif. Ceci est injuste et non représentatif vu que les coûts dans les laboratoires des hôpitaux sont plus élevés que ceux dans les laboratoires privés pour de multiples raisons bien compréhensibles. Ainsi, la question se pose comment les laboratoires dans le secteur hospitalier luxembourgeois peuvent continuer à fonctionner et à être organisés et financés. Et quel sera l'avenir pour le personnel y occupé? Cette incertitude tracasse le personnel occupé dans ces services travaillant sous la perpétuelle pression d'un avenir professionnel incertain.

Les revendications du Syndicat Santé, Services sociaux et éducatifs de l'OGBL restent inchangées!

Le Syndicat Santé, Services sociaux et éducatifs rappelle que, quelle que soit la solution envisagée par le gouvernement et les hôpitaux, le personnel et son syndicat doivent être impliqués dans les discussions y relatives. L'OGBL revendique que tout le personnel aussi bien celui qui est déjà engagé que celui nouvellement engagé doit continuer à bénéficier des conditions de travail et de salaire de la convention collective de travail sectorielle des établissements hospitaliers. Il est inacceptable que la négociation des tarifs à la base du financement de notre secteur de santé s'oriente aux activités de sociétés privées qui exercent une pression salariale et qui ne s'adaptent pas aux dispositions progressives et sociales de la convention collective FHL.

Le Syndicat Santé, Services sociaux et éducatifs dénonce toute externalisation de nos services de santé publics vers le marché privé et commercial et revendique le maintien d'une qualité optimale et une garantie d'emploi pour les milliers de salariés dans ce secteur.

La Direction syndicale du Syndicat Santé, Services sociaux et éducatifs



de l'OGBL a décidé unanimement dans sa réunion du 12 juillet 2012 de soutenir les revendications légitimes des salariés par des actions syndicales.

Reform des Gesundheitswesens

Erste negative Auswirkungen in den Krankenhäusern spürbar

Mitte letzten Jahres hat die Regierung ein Gesetz zur Reform des Gesundheitswesens verabschiedet mit der Zielsetzung das luxemburgische Gesundheitssystem auf zukünftige Herausforderungen vorzubereiten. In den diesbezüglichen Gesprächen wurde dem OGBL versichert, dass diese Reform keine negativen Konsequenzen für das Krankenhauspersonal mit sich bringen würde. Ein Jahr später, wird aber klar, dass das neue Gesetz massive Einsparungen auf Kosten der Qualität und des gesamten Personals nach sich zieht.

NEIN zu den Einsparungen auf Kosten von Patient und Personal!

So wurde zum Beispiel die jährliche Wachstumsrate des Gesamtbudgets für alle Krankenhäuser um etwa die Hälfte gekürzt. Zudem wird versucht die Finanzierung der nicht-pflegerischen Aktivitäten in den Krankenhäusern auf ein absolutes Minimum über den Weg von pauschalen Vergütungen (Forfait) zu reduzieren. Dies droht dazu zu führen, dass Betriebsbereiche wie Küche, Reinigung, Informatik, Logistik u.a.m. zu großen Teilen outgesourct und an private Niedriglohnfirmen abgegeben werden. Der OGBL unterstreicht, dass er sich seit jeher für ein qualitativ hochwertiges öffentliches Gesundheitssystem und für qualitative und gute Arbeitsbedingungen einsetzt und fordert, dass auch in Zukunft an diesem Prinzip festgehalten werden soll.

Absicherung der Labortätigkeiten in den Krankenhäusern

Eine sehr aktuelle negative Entwicklung durch das Gesetz zur Gesundheitsreform besteht im Bereich der Laboranalysen, die in den Krankenhäusern getätigt werden. Das Gesetz sieht vor, dass alle ambulanten Analysen, sowohl die, die in den Krankenhäusern als auch die, die in den privatkommerziellen Labors gemacht werden, nach den gleichen Tarifen bezahlt werden sollen. Dies ist ungerecht und vor allem auch nicht verhältnismäßig, da die Kosten, die in den Krankenhauslaboren anfallen aus mehreren und leicht verständlichen verschiedenen Gründen höher sind als die Kosten in den Privatlaboren. Somit stellt sich zurzeit die Frage wie die Labore im luxemburgischen Krankenhauswesen weiter funktionieren, organisiert und finanziert werden sollen. Und wie soll die die Zukunft für das betroffene Laborpersonal aussehen? Diese Ungewissheit belastet das in diesem Bereich tätige Personal, da es unter dem ständigen Druck einer unsicheren beruflichen Perspektive arbeitet.

Die Forderungen des Syndikats Gesundheit und Sozialwesen bleiben bestehen!

Das Syndikat Gesundheit und Sozialwesen des OGBL erinnert daran, dass egal welche Lösung Politik und Krankenhäuser in Erwägung ziehen, das Personal und ihre Gewerkschaft an diesen Diskussionen beteiligt werden müssen und fordert, dass das gesamte Laborpersonal, sowohl das jetzige Personal als auch das



zukünftig eingestellte Personal weiterhin die Arbeits- und Lohnbedingungen des Krankenhauskollektivvertrags der FHL erhält. Es ist unannehmbar, dass die Tarife mit denen das Gesundheitswesen finanziert werden sollen, sich an den Tätigkeiten jener Betriebe orientieren, die eine Tarifpolitik betreiben, die auf Lohndumping beruht und die sich nicht an den sozial fortschrittlichen Bestimmungen des FHL Kollektivvertrags beteiligen.

Das Syndikat Gesundheit und Sozialwesen warnt vor weiteren Auslagerungen unserer öffentlichen Gesundheitsleistungen an die privat kommerzielle Wirtschaft und fordert den Erhalt einer optimalen Qualität sowie eine Arbeitsplatzabsicherung der tausenden Beschäftigten in diesen Bereichen.

Die Leitung des Syndikats Gesundheit und Sozialwesen des OGBL hat in ihrer Sitzung vom 12. Juli 2012 einstimmig festgehalten, dass sie ihren berechtigten Forderungen gegebenenfalls mit gewerkschaftlichen Aktionen Nachdruck verleihen wird.

Journée syndicale statutaire ordinaire du Syndicat Santé, Services sociaux et éducatif

jeudi, le 25 octobre 2012 à 18.00 heures
Maison du Peuple Esch/Alzette.

Conférence

Compagnies aériennes *low cost* en plein essor

Plus que jamais, les compagnies aériennes à bas coûts ont le vent en poupe. Le Luxembourg n'est pas non plus épargné par ce phénomène. A partir du 29 octobre, la compagnie aérienne low cost easyJet assurera des vols sur la ligne Luxembourg-Londres et constituera ainsi une concurrence directe pour les trois autres compagnies aériennes traditionnelles, desservant également cette ligne, dont Luxair.

Le Syndicat Aviation civile de l'OGBL, en étroite collaboration avec la Fédération Européenne des Travailleurs du Transport (ETF), invite à une conférence publique sur le développement du modèle des compagnies aériennes low cost.

Quand mardi, le 23 octobre 2012, 18h30

Où? Centre Atert, 28, rue d'Atert, L-8005 Bertrange

Conférenciers: François Ballestero, secrétaire de l'ETF pour le secteur de l'aviation

Professeur Peter Turnbull de la Cardiff University London qui a réalisé une étude approfondie sur les compagnies aériennes low cost, et cela sur demande de l'ETF et de la Commission européenne

-  Comment le modèle *low cost* fonctionne-t-il?
-  Quelle est la différence entre les compagnies à bas prix et les compagnies traditionnelles?
-  Quelles sont les conséquences du modèle *low cost* sur les conditions sociales dans le secteur de l'aviation?
-  Quel est l'impact des compagnies *low cost* sur les habitudes des passagers, des consommateurs?

Ce ne sont là que certaines des questions soulevées dans l'étude.

La conférence s'adresse aussi bien aux salariés du secteur de l'aviation ainsi qu'à toutes les autres personnes qui sont intéressées par le sujet. Après leurs exposés, François Ballestero et le professeur Peter Turnbull répondront aux questions du public.

Une interprétation simultanée en français et en allemand sera garantie.





Hubert Hollerich

Aviation Civile

Liberalisierung der Bodendienste in der Luftfahrtbranche

500 Militanten demonstrierten gegen EU-Politik

Auf Initiative der ETF (Europäische Transportarbeiter Föderation) demonstrierten am 5. Juli 2012 vor dem Sitz des Europaparlaments in Straßburg rund 500 Luftfahrtbeschäftigte gegen die geplante Liberalisierung im Bereich der Bodenabfertigungsdienste (ground handling services).

Unter den Demonstranten befand sich auch eine OGBL-Delegation.

Ginge es nach den Vorstellungen der EU-Kommission, müssten die bestehenden Handling-Verträge in regelmäßigen Abständen europaweit ausgeschrieben werden. Um die Kosten zu drücken, so die Kommission, müsste der Markt endlich mehrere Dienstleistungsanbieter pro Flughafen zulassen. Der vorliegende Entwurf einer diesbezüglichen EU-Verordnung sieht jedoch keine Arbeitsplatzgarantie für das Personal im Falle eines Vertragswechsels vor. Die angestrebte Liberalisierungspolitik riskiere demnach auf Kosten der Qualität und der Sicherheit zu gehen, so José Alves, Leiter der OGBL-Delegation und Luxair-Beschäftigter gegenüber der Presse in Straßburg.

Christiane Scheider, Check-In-Beamtin bei der Luxair und ebenfalls Mitglied der OGBL-Delegation, erklärte gegenüber den Journalisten, es gelte die bestehenden Errungenschaften zu verteidigen und sich

gegen Attacken auf die Beschäftigung und die Arbeits- und Lohnbedingungen zu wehren bevor es zu spät ist.

Am Flughafen Luxemburg arbeiten ca. 6.500 Beschäftigte. Rund ein Drittel wäre von den Liberalisierungsmaßnahmen betroffen, würde die Verordnung in der vorliegenden Form vom Europaparlament angenommen.

Unterstützung erhielt die ETF unter anderem vom grünen Europadeputierten Claude Turmes, der sich unter die Demonstranten mischte und sich solidarisch mit deren Forderungen erklärte.

OGBL und ETF betrachten die Protestkundgebung vom 5. Juli als ersten Warnschuss und sind zu weiteren Aktionen bereit, sollte die Politik weiterhin an ihrem Vorhaben festhalten.

Libéralisation des services au sol dans le secteur de l'aviation

500 syndicalistes manifestent contre la politique européenne

Environ 500 militants ont manifesté, le 5 juillet 2012, sur initiative de l'ETF (Fédération européenne des Travailleurs du Transport) devant le siège du Parlement Européen à Strasbourg pour protester contre la politique de libéralisation des services au sol («ground handling services») dans le secteur de l'aviation civile.

Une délégation de l'OGBL a participé à cette manifestation.

Selon les souhaits de la Commission européenne, les contrats de «handling» existants devraient régulièrement être soumis à un appel d'offres européen. Un des buts de la Commission est une réduction des coûts en ouvrant le marché à plusieurs prestataires de services

dans les aéroports européens. Or, le projet de règlement communautaire respectif ne prévoit aucune garantie d'emploi en cas de changement de contrat. Cette politique de libéralisation va au détriment de la qualité et de la sécurité, commente José Alves, chef de délégation de l'OGBL et salarié Luxair, devant la presse à Strasbourg.

Christiane Scheider, employée Check-In chez Luxair et membre de la délégation OGBL, explique devant des journalistes à Strasbourg qu'il faut défendre l'emploi et les acquis sociaux avant qu'il ne soit trop tard.

L'aéroport de Luxembourg est le lieu de travail d'environ 6 500 salariés, dont un tiers serait concerné par le projet de libéralisation prévu par la Commission et le Parlement Européen.

L'ETF a eu le soutien, entre autre, du député européen écologique Claude Turmes qui a démontré sa solidarité en ayant participé à la manifestation.

OGBL et ETF considèrent la manifestation du 5 juillet comme premier avertissement et sont prêts à de nouvelles actions au cas où la Commission ne reverrait pas sa politique.



Aggressive Töne seitens Luxair und Cargolux

Provokante Töne sind derzeit von den Verantwortlichen der Luxair und der Cargolux zu vernehmen.

Voll im Trend zu liegen scheinen derzeit bei Managern zum Amtsantritt Interviews in denen die Gewerkschaften zurechtgewiesen werden, dem Personal Angst eingejagt und soziale Errungenschaften gnadenlos in Frage gestellt werden.

Der frischgebackene Luxair-Verwaltungsratspräsident Paul Helminger gab sich in einem Interview mit der Tageszeitung „Le Quotidien“ vom 9. Juli 2012 sehr streitlustig und kündigte an, etliche „heilige Kühe“ auf sozialer Ebene schlachten zu wollen. In einer Unterredung mit einer OGBL-Delegation bekräftigte Helminger seine Aussagen und äußerte sich negativ über den geplanten Ausbau des Logistikstandorts Luxemburg.

Auslagerung der Flugzeugwartung geplant?

Ähnlich unbeholfen drückte sich bei seinem Amtsantritt der neue Interimsdirektor der Cargolux, Richard Forson in einem Interview am 4. September mit der international renommierten Fachzeitung „Cargo Forwarder“ aus. Er sagte, bei der Diskussion um die Kostensenkung und die Erhöhung der Einnahmen

würden alle Aspekte bis ins letzte Detail analysiert, bei Cargolux gäbe es keine heiligen Kühe. Für Unmut bei der Belegschaft sorgte Forsons Aussage, bei der neuen Strategie sei eine teilweise Auslagerung der Flugzeugwartung nicht ausgeschlossen.

Gewusst ist, dass mit solchen Aussagen, sowohl seitens des neuen Verwaltungsratsvorsitzenden der Luxair als auch des Interimsdirektors der Cargolux, ein Sozialdialog, wenn überhaupt, nur noch in einer sehr angespannten Atmosphäre möglich ist. Der OGBL wird sich mit allen Mitteln für den Erhalt der sozialen Errungenschaften einsetzen und gegen jedwedes Outsourcing wehren.

Wieviel Einfluss für das Emirat Katar?

Mit der Demission des Cargolux-Generaldirektors Frank Reimen, Ende Juli 2012, erreichte der Machtkampf bei der Frachtfluggesellschaft einen vorläufigen Höhepunkt. Dabei scheinen die Kataris sich offenbar durchzusetzen und zunehmend „ihre“ Vertrauensleute sowohl bei Cargolux als auch beim größten Aktionär der Cargolux, der Luxair, an die Schalthebel zu platzieren.

Der OGBL richtete in dem Zusammenhang erneut einen Appell an Transportminister Wiseler, an Wirtschaftsminister Schneider sowie an Finanzminister Frieden, sich für die Luxemburger Interessen in den jeweiligen Betrieben einzusetzen. Die bevorstehende Kapitalaufstockung solle genutzt werden, den Einfluss der Luxemburger Aktionäre zu stärken.

Chinesen nun in Hahn

Sorgen bereitet dem OGBL die Entwicklung der Flughafenlogistik. Während die Zusammenarbeit zwischen Cargolux und Qatar Airways bislang wenig erfolgreich war, stellte sich zudem heraus, dass das 35-prozentige Aktienpaket

unter Wert an die Kataris verschleudert wurde. Andere Preisangebote wurden systematisch übergangen. Einer der Anbieter war der chinesische Konzern HNE, der mehrere Airlines, Hotellketten, Flughäfen und Reisekonzerne besitzt. HNE war sogar bereit in die Infrastruktur des Standorts Luxemburg zu investieren, lässt sich nun aber am Flughafen Hahn nieder, knapp 100 Kilometer Luftlinie vom Flughafen Findel entfernt, einen knappen Steinwurf für einen Cargoflieger auf seiner Route von mehreren Tausend Kilometern.

Le ton monte chez Luxair et chez Cargolux

Les responsables de Luxair et de Cargolux montent le ton.

Cela semble devenir une habitude des nouveaux managers de donner, avant leur entrée en fonction, des interviews menaçantes et antisyndicales dans lesquelles ils remettent ouvertement en cause les acquis sociaux.

Ainsi, le tout nouveau président du conseil d'administration de Luxair, Paul Helminger, a fait preuve de «combativité» en annonçant, dans une interview avec le journal «Le Quotidien» du 9 juillet 2012, vouloir «abattre certaines vaches sacrées» sur le plan social. Lors d'une entrevue avec une délégation du Syndicat Aviation civile de l'OGBL, Helminger a réaffirmé ses propos et a critiqué la décision du gouvernement de développer le secteur logistique au Luxembourg.

Délocalisation de la maintenance?

Tout comme le nouveau président du conseil d'administration de Luxair, le nouveau directeur général intérim de Cargolux, Richard Forson, s'est également exprimé de façon maladroite lors de son entrée en fonction début septembre. Dans



une interview avec le journal de renommée internationale «Cargo Forwarder», Forson a déclaré que dans le contexte de la mise en œuvre des mesures d'économies, chez Cargolux il n'y aurait pas de «vaches sacrées». Tous les aspects allaient être analysés en détail, y compris une éventuelle délocalisation partielle de la maintenance.

De pareilles déclarations, qu'elles viennent du président du conseil d'administration de Luxair ou du directeur général intérim de Cargolux, ne sont pas propices à un dialogue social sain et constructif. L'OGBL se battra pour la sauvegarde des acquis sociaux et s'opposera par tous les moyens à un éventuel outsourcing de la maintenance.

Quel rôle le Qatar jouera-t-il à l'avenir?

La démission du directeur général de Cargolux, Frank Reimen, fin juillet 2012, montre que la lutte pour le pouvoir au sein de la société bat son plein. Les Qataris semblent s'imposer, ils réussissent apparemment à placer leurs personnes de confiance aux postes-clé, et cela aussi bien chez Cargolux qu'auprès de son actionnaire principal Luxair.

Dans ce contexte, l'OGBL a relancé un appel pressant au ministre des Transports, Claude Wiseler, au ministre de l'Economie Etienne Schneider et au ministre des Finances Luc Frieden les incitant à défendre fermement les intérêts du Luxembourg. L'OGBL est d'avis que la recapitalisation prévue chez Cargolux constitue une chance pour renforcer l'influence des actionnaires luxembourgeois.

Les Chinois s'implantent à Hahn

Le développement de la logistique du fret aérien préoccupe l'OGBL. Le mariage entre Cargolux et Qatar Airways n'a pas porté ses fruits jusqu'à présent. D'autant plus que les 35% des actions vendues

au Qatar l'ont été à un prix inférieur à leur valeur réelle. D'autres offres, y compris celle du groupe chinois HNE, ont été systématiquement ignorées. Ce groupe chinois qui est propriétaire de plusieurs compagnies aériennes, de chaînes d'hôtels, de plusieurs aéroports et de compagnies de voyages, avait même l'intention d'investir dans l'infrastructure du site aéroportuaire du Findel. Maintenant, HNE a décidé de s'installer à l'aéroport de Hahn en Allemagne, situé à 100 km de vol du Luxembourg, donc trois fois rien pour un avion-cargo par rapport aux milliers de kilomètres qu'il parcourt.

d'exploitation non qualifiés justifiant d'une ancienneté de 10 ans;

- introduction des modalités concernant la lutte contre le harcèlement sexuel et moral.

Toutes les autres dispositions de la convention collective restent inchangées.

La nouvelle convention collective collective a une durée de 3 ans, à savoir du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2013.

Caramba s.à r.l.

Die Kinogesellschaft hat Konkurs angemeldet

Nachdem der Direktor von Caramba, Raymond Massard, Anfang August 2012 über die Presse mitgeteilt hatte, dass seine Gesellschaft nach 3 Jahren dem Kino im Belvalplaza 1 den Rücken zukehren werde, kommt jetzt das endgültige Aus für die Kinogesellschaft.

Bedingt durch die großen Verluste, die sich während der drei Jahre angehäuft haben, konnte die Gesellschaft ihrem Personal für den Monat Juli nicht mehr den vollen Lohn überweisen und auch für August war eine Lohnauszahlung fragwürdig.

Nachdem der OGBL den Direktor schriftlich aufgefordert hatte die ausstehenden Löhne zu überweisen,

Services et Energie



Carole Calmes

Pit Schreiner

Société du Parking Guillaume S.A.

Signature d'une nouvelle convention collective

La direction de la Société du Parking Guillaume S.A. vient de signer le renouvellement de la convention collective avec l'OGBL, seul syndicat représenté au sein de la délégation de l'entreprise. C'est après des négociations qui s'avéraient assez difficiles au début, que l'OGBL et la direction de la Société du Parking Guillaume S.A. tombaient finalement d'accord sur les améliorations suivantes:

- pour l'année 2011 paiement d'une prime unique de 300 euros;
- amélioration de la grille des salaires dont notamment l'introduction du salaire social minimum qualifié pour les agents



teilte Herr Massard den Beschäftigten und dem OGBL mit, dass er angesichts der beträchtlichen finanziellen Verluste, die er ohne geschäftliche Tätigkeit im großen Kino auf Belval nicht tilgen könne, gezwungen sei Konkurs anzumelden.

Das Syndikat Druck, Medien und Kultur – FLTL des OGBL bedauert diese Entwicklung und wird das betroffene Personal mit allen ihm zur Verfügung stehenden Mitteln unterstützen. In diesem Sinn organisierte der OGBL kurzfristig eine Informationsversammlung für die Beschäftigten am 29. August 2012 in deren Verlauf sie genauesten über die im Falle eines Konkurses zu unternehmenden Schritten aufgeklärt wurden.

Die Geschäfte des Kinos im Belvalplaza 1 werden seit kurzem von der Gesellschaft „CinéBelval“ weitergeführt, die auch einen Teil des Personals der „Caramba s.à r.l.“ übernommen hat.

Caramba s.à r.l.

La société cinématographique a déclaré faillite

Après que le directeur de Caramba, Raymond Massard, avait début août annoncé par voie de presse que sa société allait tourner le dos au cinéma Belvalplaza après 3 ans, c'est maintenant la fin définitive de cette société cinématographique.

Suite aux importantes pertes accumulées au cours des trois dernières années, la société n'a pas pu payer à ses salariés les salaires complets pour le mois de juillet et également pour le mois d'août ces paiements étaient loin d'être assurés.

Après que l'OGBL avait sollicité le directeur par lettre de verser les arriérés, Monsieur Massard informa les salariés et l'OGBL qu'en vue des pertes financières substantielles,

dont il ne pourrait venir à bout sans les activités commerciales du grand complexe cinématographique à Belval, il était forcé de déclarer faillite.

Le syndicat Imprimeries, Médias et Culture – FLTL de l'OGBL regrette cette évolution et soutiendra le personnel concerné par tous les moyens possibles. Ainsi, l'OGBL a organisé une réunion d'information pour l'ensemble du personnel de l'entreprise le 29 août 2012. Les salariés furent informés sur les démarches à suivre dans le cadre d'une faillite.

Les affaires courantes du complexe cinématographique au Belvalplaza 1 incombent depuis peu à la société CinéBelval qui a repris également une partie des salariés de Caramba s.à r.l.



Bois, Caoutchouc, Céramique, Chimie, Ciment, Papier, Plastique, Textile et Verre

Alain Mattioli

Doneck Euroflex Grevenmacher

Vor mehr als einem Jahr hat die OGBL-Personaldelegation die Eröffnung von Verhandlungen zu einem Kollektivvertrag für die Arbeitnehmer angefragt. Die Produktion des Betriebes erreicht nämlich seit Jahren rekordverdächtige Spitzen, dies dank des engagierten Einsatzes der Mitarbeiter, die es möglich machen solch ungewöhnliche Resultate einzufahren. Aus diesem Grunde ist es dann umso unverständlicher, dass die Direktion alles daran setzt die Personaldelegation davon zu überzeugen, dass das Unternehmen keinen Kollektivvertrag braucht. Doch eine große



Quelle: Doneck-Euroflex-Website

Mehrheit der Arbeitnehmer hat die OGBL-Delegation damit beauftragt eben einen solchen auszuhandeln und sie wird, unterstützt vom OGBL-Berufssyndikat, alles dransetzen, damit es zu einem Abschluss kommt. Eine erste diesbezügliche Zusammenkunft zwischen der Direktion, dem OGBL und der Verhandlungskommission ist in den kommenden Wochen vorgesehen. Wir halten Sie auf dem Laufenden.

Chemolux McBride Foetz

Suite au licenciement de 48 personnes dans le cadre d'un plan social, suite à des harcèlements sexuels dans l'enceinte de l'usine, suite au non-respect des engagements du plan social, de la convention collective et des accords signés entre la direction et les partenaires sociaux, la délégation et l'OGBL ont dû intervenir à plusieurs reprises auprès de la haute direction en Angleterre.

Le responsable du groupe pour le Luxembourg ainsi que la directrice des ressources humaines en charge du Luxembourg ont longuement écouté les doléances et les griefs de la délégation et de l'OGBL quant aux agissements des directeurs dans cette société, agissements qui entraînent une grande démotivation du personnel et un taux de maladie très élevé.

Très peu de temps après cette réunion de crise, la haute direction anglaise a pris des initiatives pour sauver le site. En mettant en place un nouveau «plant manager», la situation a très vite évolué vers le positif. Les salariés sont de nouveaux motivés, la production repart de plus belle. Etant donné qu'il reste encore d'autres décisions importantes à prendre et à mettre en œuvre, la délégation reste vigilante. Si la nouvelle direction continue dans la voie entamée, le site de Luxembourg sera de nouveau un site productif où il est agréable de travailler.

Euro-Composites Echternach

Dieses Unternehmen gibt ein positives Signal in einem schwierigen, wirtschaftlichen Umfeld. Euro-Composites ist nämlich ein Betrieb, der investiert, vergrößert und zudem noch Arbeitsplätze schafft. Sowohl junge als auch ältere Menschen haben die Chance in dieser Firma einen Arbeitsplatz zu finden: Voraussetzungen sind einzig und allein Motivation und der Wille Neues kennen zu lernen. Der täglich anwesende Betriebsinhaber kann beurteilen was seine Mitarbeiter leisten und ist stolz darauf. Er ist sich bewusst, dass er nur dank des Einsatzes seiner Mitarbeiter seine Kunden zufriedenstellen kann. Diese Art der Betriebsführung sollte als Beispiel für die Luxemburger Industriebetriebe dienen.

Catalyst Porocel - Rodange

Les négociations pour le renouvellement de la convention collective ont commencé en début d'année. La direction propose de changer les modalités d'attribution du 13e mois en le liant au taux d'absentéisme et elle ne veut rien entendre d'une quelconque revendication financière. Nous allons consulter le personnel et revenir vers la direction avec un mandat clair.



Hyosung

En 2011, dans l'optique de pérenniser l'activité sur le site de Colmar-Berg, Good Year a vendu la «Wire plant» à Hyosung. Un Comité mixte extraordinaire s'est réuni le 20 septembre 2012 sans aucun résultat concret.

Vitrum Lux Rodange

La société a recours au chômage partiel depuis plus d'une année, le temps de chercher un repreneur pour assurer la pérennité de l'usine.

La délégation de l'OGBL a revendiqué à plusieurs reprises une réunion avec la direction afin de clarifier la situation et d'avoir des informations concrètes. Cette demande est restée sans réponse à ce jour. Les salariés se posent évidemment la question si la direction veut leur cacher quelque chose et ce qu'il en est de leur avenir. Dans l'intérêt des salariés, la délégation espère avoir très vite une réponse à ces questions, car les rumeurs sont pesantes et le doute sape le moral des salariés. Nous avons réitéré mi septembre notre demande d'entrevue avec la direction. A suivre!

Luxguard Dudelange

L'usine risque la fermeture

Pour que le site reste viable, il faudrait un investissement avoisinant les 100 mio d'€ pour acquérir un nouveau four. Suite à des rumeurs persistantes, la délégation et l'OGBL sont intervenus auprès de la direction locale pour qu'elle confirme ou démente ces rumeurs. La direction n'a pas démenti formellement cette rumeur et a voulu rassurer les salariés en disant que le délai pour la réponse définitive serait quasi arrivé à terme, mais qu'à ce moment précis, aucune décision n'avait encore été prise.

Elle a pourtant confirmé que si l'investissement ne se faisait pas, le site de Dudelange serait condamné. Lors d'une réunion extraordinaire du comité mixte le 20 septembre, la direction a fait une nouvelle proposition. Elle essaierait de négocier avec la maison-mère américaine pour obtenir les fonds nécessaires à la réparation du four. Ainsi, l'usine de Dudelange pourrait encore tourner pendant quelques années. Mais les salariés des sites de Dudelange et de Bascharage devraient accepter comme contrepartie de réduire les coûts de quelque 30%. Affaire à suivre ...





Luxguard Bascharage

Deuxième manifestation de protestation

Chez Luxguard Bascharage, les négociations pour le renouvellement de la convention collective ont débuté en octobre 2011 et ont échoué devant l'Office national de conciliation en date du 27 juin 2012.

Depuis lors, la direction n'a fait aucune ouverture qui permettrait de trouver une solution autour de la table de négociation. Bien au contraire: la production ayant repris de plus belle et afin de satisfaire ses clients, la direction exige de ses salariés de faire des heures supplémentaires exagérées, sans reconnaissance dans la convention collective.

De ce fait, l'OGBL et les salariés avaient décidé d'augmenter leur pression avec une deuxième manifestation de protestation qui a eu

lieu lundi, le 3 septembre à Bascharage.

Depuis que le conflit a éclaté au sujet des améliorations qualitatives et financières de la convention collective et de son alignement aux conventions existantes dans les deux autres unités du groupe, des cas d'harcèlement moral sont quotidiennement à l'ordre du jour dans cette entreprise. La direction s'obstine à minimiser ces faits et refuse même aux personnes harcelées de se faire assister par leur conseil syndical lors des entretiens. Si cette situation de non-dialogue devait perdurer, le personnel et ses représentants se verraient obligés de faire appel aux dirigeants américains pour connaître leur approche dans ce conflit.

Le délai de conciliation arrive à expiration fin septembre 2012. Nous vous tiendrons au courant dans notre prochaine édition.



Commerce



Hernani Gomes

André Sowa

Handel befolgt neues Ladenschlussgesetz nicht

Das neue Gesetz vom 12. Juli 2012 zur Regelung der Schließstunden der Geschäfte im Handel ist am 1. August in Kraft getreten und schon wird es nicht befolgt.

Dieses Gesetz legt die Schließstunde der Geschäfte an den Samstagen und Vorabenden von Feiertagen auf 19.00 Uhr fest. Die Schließstunde kann jedoch auf 20.00 Uhr verschoben werden unter der Bedingung, dass die Sozialpartner ein diesbezügliches Abkommen im Rahmen eines Kollektivvertrags geschlossen haben.

Dies war jedoch nicht der Fall was die Gesellschaften Auchan Luxembourg S.A., Cora Luxembourg S.A., Match Luxembourg S.A. und Cactus S.A. anbelangt, die ihre Läden am vergangenen Samstag um 20.00 Uhr schlossen, ohne dass die Kollektivverträge um ein gültiges Abkommen im Zusammenhang mit dem Gesetz ergänzt worden wären.

Im Fall von Auchan S.A. war der im Kollektivvertrag vom 17. Februar 2012 vorgesehene Aufschlag zwischen 19.00 Uhr und 20.00 Uhr ausdrücklich „geknüpft an die Aufrechterhaltung der Genehmigung des Mittelstands- und Tourismusministeriums zur verlängerten Öffnung der Geschäfte bis 20.00 Uhr an den Samstagen“. Erinnern wir daran, dass diese ministerielle Ausnahme-genehmigung, die vom Mittelstand-

ministerium für den Handel und das Handwerk erlassen werden kann, das Gesetz vom 19. Juni 1995 betraf, das die Schließzeiten auf 18.00 Uhr an den Samstagen und Vorabenden von Feiertagen festlegte. Durch diese Sondergenehmigung konnten die Geschäftsleute ihre Geschäfte an den meisten Samstagen und Vorabenden der Feiertage zwischen dem 1. Juli 2010 und dem 31. Juli 2012 bis 20.00 Uhr geöffnet lassen. Jetzt allerdings ist durch Inkrafttreten des neuen Gesetzes die ministerielle Ausnahmegenehmigung nicht mehr Rechtens.

Was die anderen oben aufgeführten Unternehmen betrifft, so entsprechen auch deren Kollektivverträge nicht mehr den neuen gesetzlichen Verpflichtungen.

Wir bestreiten demzufolge die Rechtmäßigkeit der Öffnung der Geschäfte der Gesellschaften Auchan Luxembourg S.A., Cora Luxembourg S.A., Match Luxembourg S.A. und Cactus S.A. an den Samstagen nach 19.00 Uhr, das heißt, da es zurzeit kein in voller Kenntnis der Sachlage verhandeltes kollektivvertragliches Abkommen gibt.

Es gibt aber auch Geschäfte, die am vergangenen Samstag erst um 20.00 Uhr schlossen, dies obwohl sie offensichtlich für ihr Personal keinen Kollektivvertrag abgeschlossen haben. Dies gilt insbesondere für das Einkaufszentrum Pall Center in Oberpallen, wo die Arbeitnehmer gezwungen waren bis 20.00 Uhr zu arbeiten, dies ungeachtet der Tatsache, dass diese Stätte um 19.00 Uhr hätte schließen müssen.

Das Mittelstandsministerium ist mit der Überwachung zur Einhaltung des Gesetzes und der für jede Nichtbeachtung anfallenden strafrechtlichen Sanktionen, laut Artikel 9 des abgeänderten Gesetzes von 1995, beauftragt. Wir haben die Mittelstandsministerin aufgefordert ange-

sichts des etwaigen Fehlverhaltens von Geschäften nach 19.00 Uhr an den Samstagen und Vorabenden von Feiertagen dringend Maßnahmen zu ergreifen.

Außerdem ist die Gewerbeaufsicht (ITM) damit befasst, darüber zu wachen, dass die gesetzlichen Arbeitsbedingungen bei den betroffenen Arbeitnehmern eingehalten werden. Demzufolge hat der OGBL den Arbeitsminister aufgefordert die ITM dahingehend anzuweisen das Einhalten des neuen Gesetzes und der Kollektivverträge der Einzelhandelsgesellschaften insbesondere bei Auchan Luxembourg S.A., Cora Luxembourg S.A., Match Luxembourg S.A. und Cactus S.A. zu überprüfen.

Les entreprises du commerce ne respectent pas la nouvelle loi sur la fermeture des magasins

La nouvelle loi du 12 juillet 2012 réglant la fermeture des magasins dans le commerce est entrée en vigueur le 1^{er} août dernier et elle n'est déjà pas respectée.

Cette loi fixe à 19h00 la fermeture des magasins les samedis et veilles de jours fériés. L'heure de fermeture peut néanmoins être portée à 20h00 à condition que les partenaires sociaux aient conclu un accord dans le cadre d'une convention collective.

Or, ceci n'a certainement pas été le cas au moins dans les sociétés Auchan Luxembourg S.A., Cora Luxembourg S.A., Match Luxembourg S.A. et Cactus S.A., qui ont fermé leurs établissements samedi passé à 20h00 sans que leurs conventions collectives de travail ne prévoient un accord valable par rapport à la nouvelle loi.

Dans le cas d'Auchan Luxembourg S.A., la majoration entre 19h00 et 20h00 prévue dans la convention collective signée le 17 février 2012 était expressément «conditionnée au maintien de l'autorisation accordée par le ministère des Classes moyennes et du Tourisme permettant l'ouverture prolongée jusque 20h00 les samedis». Rappelons que cette autorisation ministérielle concernait la dérogation à la loi du 19 juin 1995 fixant la fermeture à 18h00 le samedi et la veille des jours fériés, accordée par la ministre des Classes moyennes au secteur du commerce et de l'artisanat. Par cette dérogation, les commerçants ont pu fermer leurs établissements à 20h00, la plupart des samedis et veilles des jours fériés, entre le 1^{er} juillet 2010 et le 31 juillet 2012. Ainsi, la ladite autorisation ministérielle n'est plus actuelle du fait de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi.

Dans le cas des autres sociétés citées ci-dessus, leurs conventions collectives ne répondent pas non



plus aux obligations prévues dans la nouvelle loi.

Nous contestons donc que les conditions légales de l'ouverture des établissements des sociétés Auchan Luxembourg S.A., Cora Luxembourg S.A., Match Luxembourg S.A. et Cactus S.A. les samedis après 19h00 soient remplies, puisqu'il n'existe pas d'accord conventionnel négocié en connaissance de cause de la base légale.

Mais il y a aussi des magasins qui ont fermé leurs portes le samedi passé à 20h00 et ce, malgré l'apparente inexistence d'une convention collective de travail pour leur personnel. C'est notamment le cas du centre commercial Pall Center à Oberpallen, où les salariés ont dû travailler samedi dernier jusqu'après 20h00, cet établissement étant pourtant obligé de fermer à 19h00.

Le ministère des Classes moyennes est chargé de la bonne application de la nouvelle loi et de l'application des sanctions pénales, selon l'article 9 de la loi modifiée de 1995, à toute infraction à la loi. Nous avons demandé à la ministre des Classes moyennes de prendre des mesures urgentes en face des ouvertures éventuelles des établissements commerciaux fautifs les samedis et veilles des jours fériés après 19h00.

En outre, l'Inspection du Travail et des Mines est chargée de veiller à l'application de conditions de travail légales aux salariés et salariées concernés. L'OGBL a donc demandé au ministre du Travail de charger l'ITM de vérifier le respect de cette nouvelle loi et des conventions collectives de travail par les sociétés de commerce de détail, notamment Auchan Luxembourg S.A., Cora Luxembourg S.A., Match Luxembourg S.A. et Cactus S.A.

Éducation et Sciences



Sonja Delli Zotti

Danièle Nieves

Réforme de la formation professionnelle

Les problèmes continuent de s'accumuler!

Lors de l'entrevue du 25 avril dernier avec la ministre de l'Éducation nationale au sujet de la mise en oeuvre de la réforme de la formation professionnelle, le SEW/OGBL avait soulevé que les résultats des élèves diffèrent fortement d'un lycée technique à l'autre et qu'ils sont catastrophiques dans nombre de classes et modules. Comme corollaire il avait été noté que face au nombre important d'échecs, les directions des lycées techniques rencontrent de graves problèmes d'organisation du rattrapage et que les mesures prises ne garantissent guère un encadrement digne de ce nom aux concernés. Elles tournent à la farce s'il est demandé aux titulaires de faire le rattrapage parallèlement à leur cours normal!

Pour réagir à cet état des lieux, la ministre n'a trouvé mieux que d'adresser une lettre aux directeurs des lycées techniques épinglant les classes et modules à problèmes et leur demandant de la «*renseigner si les résultats sont dus aux modalités spécifiques de l'enseignement*» (en d'autres termes : aux enseignants) «*ou si'il y a lieu de revoir le module*» (en d'autres termes: de l'alléger).

Elle néglige ainsi allègrement deux réalités: l'une qu'à la sortie du cycle inférieur, les élèves ne possèdent souvent pas les connaissances de

base nécessaires, et l'autre que nombre d'enseignants – pour éviter des échecs massifs – interprètent de manière très large les critères d'évaluation. Ces deux réalités ne semblent pas intéresser la ministre: d'une part sa lettre met en cause les enseignants qui – respectant les critères d'évaluation – ne présentent pas les bons résultats tant espérés par les réformateurs; d'autre part, elle envisage de réduire encore les exigences des modules. Le mot d'ordre semble consister à présenter coûte que coûte une réforme à succès.

Continuant à refuser de parler d'un nivellement vers le bas – alors même que les futurs élèves obtenant leur diplôme de technicien «de base» n'auront plus droit à entamer des études supérieures – le MENFP et les chambres professionnelles axent leur communication sur la promotion des fameux modules préparatoires, nécessaires à l'accès à ces études. Ces modules, selon toute logique, devraient être spécifiques à chaque formation et préparer ainsi les meilleurs élèves à des études supérieures dans leur spécialité. Or, quelle n'a été notre surprise d'apprendre que le MENFP compte offrir – pour des raisons bassement financières – des modules préparatoires communs à toutes les formations – qui ne serviront ainsi à aucun des élèves qui les fréquentera. L'irrespect – et l'irresponsabilité – de nos décideurs envers les élèves concernés et leurs parents deviennent malheureusement de plus en plus flagrants au fil de l'avancement de la réforme.

Toutes les enquêtes – nationales et internationales – indiquent en effet unisono qu'à l'avenir, les postes de travail demanderont des qualifications de plus en plus élevées. Ne citons ici que la FEDIL – celle-là même qui soutient, comme la plupart des autres acteurs économiques,



ardemment la réforme en question. Elle note dans son enquête portant sur les qualifications recherchées dans le domaine des technologies de l'information et de la communication qu'«*en termes qualitatifs, les entreprises ont exprimé des exigences de formation élevées pour la plupart des professions: le niveau BAC+2 est un minimum requis dans 93% des cas. Par contre les prévisions d'embauche pour le niveau DAP (2%), BAC technique (2%) et BAC technicien (3%) sont en nette régression*».

Qu'advient-il alors de tous ces élèves auxquels les formations de technicien «nouveau modèle» barrent l'accès au niveau BAC+2?

Le MENFP, dans son réformisme à l'aveuglette, est en train de lâcher toute une génération d'élèves en persistant dans une réforme qui se révèle, tous les jours un peu plus, être un échec total. Mais au lieu de freiner le mouvement, de réfléchir sur les errements passés, le MENFP continue, persiste et signe.

Quousque tandem abutere, MENFP, patientia nostra?

Conflit au Lycée Ermesinde

Le SEW prend position

Suite aux discussions qui ont été menées dans la presse au sujet d'un sérieux conflit au Lycée Ermesinde, le SEW/OGBL se doit de prendre position. Il y a quelques semaines,

notre syndicat a été saisi par une de nos membres, victime de faits graves de la part de la direction de ce lycée et de la ministre de l'Education nationale à son égard. Sur la base de prétendues réclamations de la part des 5 élèves de sa classe 1C et de certains de leurs parents, elle a été remplacée comme professeure de Biologie dans cette classe, puis cette décision a été à nouveau annulée. Elle a ensuite été remplacée comme membre de la commission d'examen par un chargé de cours.

Dans les deux cas, notre membre n'a pas été informée au préalable des reproches qui lui étaient faits et encore moins entendue pour prendre position, exposer son point de vue et se justifier éventuellement avant toute prise de décision. Un entretien clarificateur avec la ministre de l'Education nationale nous a été refusé. Nous pensons par conséquent que nous nous trouvons face à un comportement arbitraire du directeur du LEM et de la ministre de l'Education nationale.

Notre membre est une professeure hautement qualifiée et pédagogiquement engagée qui ne mérite certainement pas qu'on jette le discrédit sur elle et dont nous prenons la défense. Les chefs d'établissement et d'administration, quels qu'ils soient, doivent respecter la loi et les règlements et il n'est pas admissible qu'ils bousculent la dignité et l'honneur de leurs fonctionnaires. Cela devrait être d'autant plus le cas dans un lycée dont la Charte prévoit que les partenaires «*s'engagent à travailler et à vivre dans le respect d'autrui et dans la tolérance*»!



Jean-Claude Bernardini

**Sidérurgie
et Mines**

ArcelorMittal

Entrevue des syndicats européens du secteur de la sidérurgie avec le commissaire européen à l'industrie

Le 3 juillet 2012, une délégation de représentants syndicaux européens a été reçue à Strasbourg par le vice-président de la Commission européenne en charge de l'industrie et de l'entrepreneuriat Antonio Tajani. Jean-Claude Bernardini représentait l'OGBL dans cette délégation menée par Bart Samyn, secrétaire général adjoint de la fédération syndicale européenne IndustriAll.

Les échanges de vue ont porté notamment sur la nécessité de construire une véritable politique industrielle européenne capable de relever tant les défis de la sauvegarde des emplois que d'assurer la transition écologique du secteur sidérurgique.

Les représentants syndicaux se sont également exprimés sur les conséquences désastreuses de la stratégie financière, conduite au niveau mondial par les dirigeants d'ArcelorMittal, sur l'emploi et les outils de production.

A l'issue de cette réunion, le commissaire européen a décidé de constituer un groupe de travail réunissant les syndicats, les représentants des entreprises et divers experts afin de travailler sur le sujet.

En fonction des bruits qui circulent sur une nouvelle intention d'Arce-

lorMittal de procéder à des restructurations, il est primordial que ce groupe se réunisse dans les plus brefs délais.

ArcelorMittal

Die europäischen Gewerkschaften aus dem Stahlsektor trafen den europäischen Industrie-Kommissar

Am 3. Juli 2012 hat Antonio Tajani, Vizepräsident der Europäischen Kommission und Industrie-Kommissar, eine Delegation europäischer Gewerkschaften empfangen. Jean-Claude Bernardini vertrat den OGBL in dieser von Bart Samyn, beigeordneter Sekretär der europäischen Gewerkschaftsföderation IndustriAll, geführten Delegation.

Der Meinungsaustausch hatte die Notwendigkeit eine echte europäische Industriepolitik aufzubauen, die sowohl der Herausforderung des Arbeitsplatzerhalts als auch des ökologischen Übergangs der Stahlindustrie gewachsen sei, zum Thema.

Die Gewerkschaftsvertreter haben auch die verheerenden Folgen der Finanzstrategie, die weltweit von den Verantwortlichen von Arcelor-Mittal angewandt wird, auf die

Beschäftigung und die Produktionsmittel hervorgehoben.

Am Ende dieser Sitzung hat der europäische Kommissar entschieden, eine diesbezügliche Arbeitsgruppe bestehend aus Gewerkschafts- und Firmenvertretern sowie verschiedenen Experten ins Leben zu rufen.

Angesichts der laufenden Gerüchte über weitere von ArcelorMittal geplante Restrukturierungen, ist es absolut vorrangig, dass diese Gruppe bereits in kürzester Zeit tagt.

Die IG Metall Völklingen traf Vertreter der Arbeitnehmerkammer und des OGBL

Am 27. und 28. August hat sich eine Delegation von 23 Mitgliedern der IG Metall Völklingen unter Leitung von Robert Hiry und Guido Lesch mit Vertretern der Arbeitnehmerkammer und des OGBL im CEFOS in Remich getroffen.

Am ersten Tag fand ein Seminar zu folgenden Themen statt:

- Vorstellung des automatischen Indexsystems (Sylvain Hoffmann)
- Vorstellung und Funktion der CSL (René Pizzaferrri)
- Sozialversicherungspolitik in Luxemburg (René Pizzaferrri)

- Vortrag über den luxemburgischen Arbeitsmarkt (Arbeitsminister Nicolas Schmit)

Anschließend besichtigte die Delegation das ehemalige Industriegebiet in Esch-Belval.

Am zweiten Tag trafen sich die Vertreter der IG Metall mit Vertretern des OGBL in den Räumlichkeiten des CEFOS in Remich, wo über folgende Themen diskutiert wurde:

- Funktion und Aufbau des OGBL (Nico Clement)
- Betriebsratsgesetz und Tarifpolitik (Jean-Claude Bernardini)
- Das Verhalten des OGBL in der Krise (Marco Casagrande)
- Deutsche Grenzgänger und ihre Probleme in Luxemburg (Patrick Freichel)

Am Nachmittag fand eine Betriebsbesichtigung der Euro-Composite in Echternach statt, wo hauptsächlich deutsche Grenzgänger beschäftigt sind. Hier hatten die IG Metall-Vertreter die Gelegenheit mit im Betrieb beschäftigten deutschen Grenzgängern, dem Betriebsrat und dem für den Sektor zuständigen Gewerkschaftssekretär Alain Mattioli zu diskutieren.

Beide Gewerkschaften einigten sich auf weitere Treffen, um den Informationsaustausch weiter zu führen.



Transformation sur métaux et Garages



Marco Casagrande



Robert Wolff

Paul Wurth S.A.

SMS actionnaire majoritaire

Depuis un certain temps, les syndicats OGBL et LCGB-SESM ont suivi avec un vif intérêt les négociations relatives à l'avenir de Paul Wurth entre le groupe allemand SMS, ArcelorMittal et Luxempart.

Après une première annonce en mai 2012, indiquant que le groupe SMS était intéressé par la reprise de la participation d'ArcelorMittal (48,1%) dans Paul Wurth, voilà que mercredi 25 juillet 2012, SMS a acquis la participation d'ArcelorMittal (48,1%) et celle de Luxempart (11%). La société d'ingénierie sidérurgique Paul Wurth, créée en 1870, se retrouve ainsi sous contrôle du groupe allemand SMS, majoritaire à 59,1%.

Lors d'une réunion le 24 juillet 2012 avec la direction de Paul Wurth, les syndicats avaient été informés en détail du projet de la prise de participation majoritaire du groupe SMS. Au cours de cette réunion, la direction a garanti la pleine autonomie de Paul Wurth et a annoncé aux syndicats qu'il n'existe aucun projet de réduction d'effectifs ou de délocalisation, mais qu'au contraire les deux sociétés Paul Wurth et SMS sont parfaitement complémentaires dans leurs activités. De plus, l'engagement quant aux ateliers d'ArcelorMittal Dommeldange sera maintenu.

Saint-Gobain Abrasives Signature d'une nouvelle convention collective pour tous les salariés

En date du 30 juillet 2012, l'OGBL et le LCGB ont signé une nouvelle convention collective avec la direction de Saint-Gobain Abrasives.

Cette société occupe environ 120 salariés.

La convention couvre une période d'un an, du 1^{er} janvier 2012 au 1^{er} janvier 2013.

Cet accord prévoit notamment les améliorations suivantes:

Augmentation salariale

Au 1^{er} juillet 2012, les salaires sont augmentés de 15€.

Préretraite solidarité

La préretraite solidarité est introduite dans l'entreprise, conformément à l'article L 581-1 du Code du Travail.

Congé social

Le personnel a droit à un congé social de 2 jours par année.

RHI Refractories GmbH

Tous les mandats pour l'OGBL

A l'occasion des premières élections d'une délégation du personnel chez RHI Refractories GmbH, l'OGBL obtient la totalité des 4 mandats.

L'activité principale de RHI Refractories qui a son siège au site d'ArcelorMittal à Differdange est la maçonnerie fumiste pour la sidérurgie.

L'OGBL soutiendra la nouvelle délégation élue pour défendre au mieux les intérêts des salariés et pour demander l'ouverture de négociations pour une convention collective.



Les délégués du personnel sont:

Marchetto Sylvain, Gusman Raffaële, Fournier Michaël et Imhoff Murielle.

Secalt S.A.

Signature d'une nouvelle convention collective selon le statut unique

En date du 31 juillet 2012, l'OGBL (seul syndicat présent dans l'entreprise) a signé une nouvelle convention collective avec la direction de Secalt S.A. Cette société, faisant partie du groupe Tractel, occupe environ 60 salariés.

La convention couvre une période de 3 ans, du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2014.

Cet accord prévoit notamment les améliorations suivantes:

Augmentation salariale

- A partir du 1^{er} janvier 2013, les salaires sont augmentés de 40€ bruts.
- A partir du 1^{er} janvier 2014, les salaires sont augmentés de 20€ bruts.

Prime

- A la signature de la convention, chaque salarié recevra une prime brute de 1 200€.

- Sous certaines conditions, chaque salarié présent au 1^{er} janvier 2013 recevra une prime brute de 400€. Cette prime sera versée avec le salaire de février 2014. Si le salarié est entré en service en cours d'année, il recevra autant de douzièmes de la prime brute que de mois de travail prestés durant l'année de l'entrée en service.

Congé d'hospitalisation

Un congé spécial de 5 jours maximum par an pourra être accordé aux salariés en cas d'hospitalisation grave d'un conjoint ou d'un enfant.

Congé social

Le personnel a droit à un congé social de 2 jours par année.

Préretraite solidarité

La préretraite solidarité est introduite dans l'entreprise, conformément à l'article L 581-1 du Code du Travail.

Bâtiment, Artisanat du bâtiment et Constructions métalliques



Stefano Araujo

Jean-Luc De Matteis

AG Carreleurs

Le 19 septembre 2012, une assemblée générale extraordinaire a été organisée par le syndicat des Carreleurs de l'OGBL. Celle-ci avait comme point de discussion unique l'état actuel de la négociation d'une convention collective de travail pour le métier de carreleur. L'OGBL a déclaré vouloir trouver une solution à la table des négociations. Plus de 70 personnes ont répondu à l'appel et ont approuvé l'OGBL dans ses démarches de continuer les négociations. En cas d'échec, les salariés en question suivront l'OGBL dans les actions syndicales nécessaires afin de défendre et d'améliorer les conditions de travail et de vie des salariés du secteur

Convention collective du Bâtiment
et Génie civil

Le conflit social entre dans une nouvelle phase

Après la première manifestation du 4 mai 2012 à Bertrange, à laquelle

ont participé plus de 2500 salariés du secteur, les négociations pour le renouvellement de la convention collective passent à l'étape suivante.

Afin d'éviter un conflit social dans le secteur qui compte quelques 14 000 salariés, les fédérations patronales ont été invitées par les syndicats OGBL et LCGB à retirer leurs revendications d'augmentation du temps de travail et à revenir à la table des négociations pour trouver une solution à ce litige.

Cependant, les fédérations patronales ont refusé cette démarche, ignorant ainsi les répercussions dramatiques que leurs revendications auraient sur les conditions de travail et de vie de leurs salariés. Cette politique destructrice met en péril la paix sociale de l'un des plus importants secteurs économiques du Luxembourg.

Vu ce fait, les instances statutaires respectives des syndicats OGBL et LCGB ont mandaté leurs représentants pour saisir l'Office national de conciliation. Ce mandat inclut également un refus clair et net de toute augmentation du temps de travail.

Au cas où aucun accord ne pourrait être trouvé lors de la procédure de conciliation, le secteur de la construction au Luxembourg serait devant le plus grand conflit social de son histoire. Les syndicats OGBL et LCGB utiliseront toutes les actions nécessaires pour défendre les conditions de travail et de vie des salariés du secteur de la construction.



Vous voulez vous engager au sein de votre entreprise ou vous voulez contacter un syndicat professionnel?

En tant que membre de l'OGBL vous faites partie d'un **syndicat professionnel** de l'OGBL s'occupant de votre secteur d'activité spécifique. Si vous souhaitez vous engager dans votre entreprise ou contacter votre syndicat pour une autre raison, vous trouvez les coordonnées sur le **site internet www.ogbl.lu** sous la rubrique **Nos syndicats**, et sur la page du syndicat en question, sous la rubrique **Le syndicat**.



ATELIER DE CHANT
POUR VOIX DE FEMMES

MILITONS EN CHANTANT

LE MOUVEMENT DES FEMMES SUR DES AIRS FEMINISTES

SHOUT UP WITH YOUR SONG! chantent les femmes dès 1911 dans „La marche des femmes“. Elles annoncent l'aurore pour les femmes opprimées, exploitées et privées de droits au début du 20^e siècle. Dans les années 70 leurs chants résonnent encore plus fort dans les rues: *Unter dem Pflaster, da liegt der Strand! Debout, brisons nos entraves! Non à la fatalité!* Les femmes lèvent la voix, réclamant égalité et droits dans le domaine privé et public. En début de ce 21^e siècle, les acquis sont nombreux, pourtant, il reste des défis à relever : *Gleiche Rechte, gleicher Lohn! Nos droits, faut les revendiquer.*

Envie de (re)découvrir les chansons qui ont marqué le mouvement des femmes? Envie de faire entendre votre „voix rebelle“? Rejoignez-nous, chantez avec nous !

Direction : Stephany Ortega, INECC

Répétitions :

Ve 12 et 26 octobre (19-21h30)

Di 21 octobre (10-16h, pause midi offerte)

Me 7 novembre (19-22h)

Ve 9 novembre (19-21h)

Condition : aucune, sauf envie de chanter et de (re)découvrir le répertoire

Frais : 40€ (20€ réd.)

Organisation : Cid-femmes en collaboration avec INECC



A l'occasion de ses 20 ans, le Cid-femmes organisera le **11 novembre à 17h** sa soirée « Militons en chantant ». Des femmes du Luxembourg, de Trèves et de Sarrebruck interpréteront des chansons du mouvement des femmes. Les participantes de l'atelier sont invitées à chanter ce concert. Conditions : maîtrise de la voix et présence aux répétitions ainsi qu'à la répétition générale du 10 novembre.

D'autres concerts sont prévus à Trèves, le 2 mars 2013 et à Sarrebruck, le 9 mars 2013. Les participantes de l'atelier peuvent y participer (prévoir une répétition de plus en février 2013).

**Intéressée ?
Curieuse ?
Inscription ?**

Cid-femmes
Militons en chantant
B.P. 818
L-2018 Luxembourg

Contactez-nous :
Tél. 24 10 95-1
Fax (24 10 95-95)
cid@cid-femmes.lu

Inscription aussi via
www.inecc.lu

A l'occasion de la cinquième Journée mondiale pour le travail décent

Pour les jeunes, l'avenir s'annonce sombre

Selon le rapport 2012 sur le travail publié par l'Organisation internationale du travail (OIT), il y a dans le monde près de 75 millions de chômeurs âgés de 15 à 24 ans. Ce chiffre a atteint son plus haut niveau depuis la crise et ne devrait pas diminuer d'ici 2016.

Au Luxembourg, le taux des demandeurs d'emploi auprès de la population âgée de moins de 24 ans est d'environ 12,5% (juillet 2012) et trois fois supérieur au taux de chômage pour l'ensemble de la population. Près de 34,6% des jeunes salariés ont un emploi temporaire contre seulement 6,2% de l'ensemble de la population salariée.

L'emploi des jeunes est particulièrement sensible aux cycles économiques. Les jeunes sont généralement les premiers à perdre leur emploi en période de contraction de l'économie et les derniers à en retrouver un lors des reprises économiques. Même pour les jeunes formés à un métier, l'accès rapide à un emploi à plein temps correctement rémunéré n'est plus garanti.

La précarité professionnelle n'est pas sans impact sur la vie familiale et sociale de nombreux jeunes: difficultés à s'assumer financièrement, dépendance vis-à-vis des parents et sentiment de dévalorisation. Les jeunes les plus vulnérables basculent ainsi dans une situation d'exclusion sociale qui risque d'être durable. Sans emploi ou enchaînant des boulots temporaires et précaires (CDD, stages non-rémunérés, contrats temporaires), beaucoup de jeunes se voient isolés et sans perspectives.

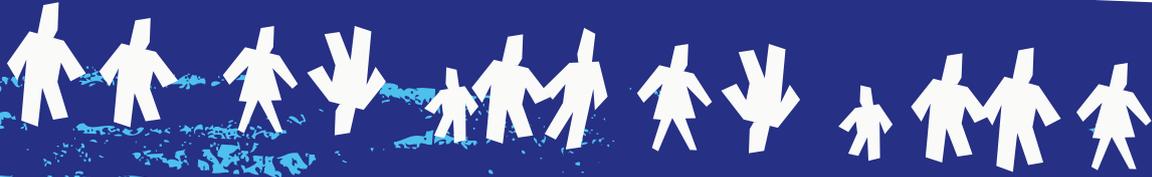
Pour agir concrètement et combattre ensemble la mise à l'écart des jeunes et leur précarité, l'OGBL demande:

- des emplois décentement rémunérés et des conditions de travail réglées;
- des stages et apprentissages offerts aux jeunes garantissant des revenus suffisants ainsi qu'une protection sociale;
- une reconnaissance des acquis non formels et informels et certification des expériences acquises pendant le stage, l'occupation d'étudiant ou dans le cadre d'une mesure d'emploi jeune;
- une évaluation régulière de l'efficacité des programmes serait importante pour alimenter les décisions d'investissement et la conception de la politique;
- le renforcement de l'encadrement et de l'orientation des jeunes éloignés du marché du travail;
- l'introduction d'un modèle de type «taxe d'apprentissage» pour les entreprises permettant de financer les indemnités de l'apprentissage et les dépenses au développement de la formation professionnelle;
- des formations obligatoires durant la période de chômage encourageant les jeunes chômeurs à suivre des programmes spéciaux de formation visant à faciliter leur insertion dans le marché de travail;
- une évaluation quantitative des mesures pour l'emploi des jeunes (plan de formation et encadrement par le tuteur);
- la création de nouveaux emplois de haute qualité;
- l'inscription d'un droit d'accès à l'emploi pour les jeunes demandeurs d'emploi dans notre code du travail.

Lutter contre la précarité de l'emploi des jeunes, c'est donc se battre pour un meilleur emploi pour tous, aujourd'hui et demain. Les jeunes d'aujourd'hui constituent l'avenir de notre société. Les laisser «en dehors» constituerait un véritable gâchis social et économique!

Die deutsche Fassung befindet sich auf der OGBL-Website unter „Abteilungen“, „Jugendabteilung“





NON à la précarité des jeunes

**Pour une bonne formation, un salaire équitable,
des conditions de travail adéquates
+ des emplois sûrs!**

Sois solidaire & FREEZE avec nous!

Flashmob FREEZE

MARDI | 9 OCT | 2012 | 14h30
devant la Chambre des députés
Luxembourg-ville



 **OGBL**
jeunes

 [facebook.com/OGBLJeunes](https://www.facebook.com/OGBLJeunes)



NEET? Need a job!

Zeiten wirtschaftlicher Verlangsamung haben schwerwiegende Folgen für die Arbeitssuchenden, insbesondere für die Jugendlichen, die meist die ersten sind, die bei wirtschaftlichem Rückgang ihre Arbeit verlieren und die letzten, die bei wirtschaftlichem Aufschwung wieder eine Arbeit finden. Die Jugendarbeitslosenquote ist tendenziell höher als die durchschnittliche, Arbeitsplatzqualität und -sicherheit nehmen ab. Kurz: Jugendliche sind auf dem Arbeitsmarkt benachteiligt.

Das NEET-Phänomen

Der Ausdruck NEET (Akronym für Not in Education, Employment or Training) steht für ein Konzept das in der Regel alle Jugendlichen von 15 bis 24 begreift, die keine Schule besuchen, keiner Arbeit nachgehen und auch keine Weiterbildung absolvieren. Diese Bevölkerungsgruppe hat gemeinhin ein niedriges Bildungsniveau oder einen Migrationshintergrund. Der Ausdruck NEET wurde erstmals in Großbritannien infolge einer Studie, die aufzeigte, dass immer mehr ältere Jugendliche die Schule abbrechen und über lange Zeiträume ohne Arbeit bleiben, gebraucht.

Für die NEET kann ihre Lage eine ganze Reihe von negativen sozialen Konsequenzen nach sich ziehen: Isolation, prekäre und unterbezahlte Arbeit sowie physische und mentale Gesundheitsprobleme. Diese Faktoren können die persönliche Entwicklung der jungen Leute beeinträchtigen, ihre Lebenschancen und -erwar-



tungen herabsetzen sowie sie der Armut und sozialen Ausgrenzung aussetzen. Die NEET laufen die Gefahr der sozialen Marginalisierung und des Ausschlusses vom Arbeitsmarkt. In diesem Zusammenhang macht die OGBL-Jugendabteilung darauf aufmerksam, dass die NEET nicht nur ein Problem für den Einzelnen, sondern auch eine Herausforderung für die ganze Gesellschaft darstellen.



Taina Bofferding
Verantwortliche der
Jugendabteilung des
OGBL

Der NEET-Prozentsatz ist sehr unterschiedlich von einem EU-Mitgliedland zum anderen. So zählt Bulgarien 23,6 % und Italien mehr als 22 %, die Niederlande haben einen Prozentsatz von 5,8 % und Luxemburg von 6 %. Jedenfalls ist die Anzahl der NEET in der Europäischen Union extrem hoch: An die 7,5 Millionen Jugendliche zwischen 15 und 24 Jahren fallen unter die Kategorie NEET. Eurofound, die europäische Stiftung für die Verbesserung der Lebens- und Arbeitsbedingungen, schätzt, dass die NEET Europa jährlich an die 120 Milliarden Euro kosten.

Die Jugend: Priorität der Prioritäten!

Die Jugendabteilung des OGBL warnt vor dem „Drehtüreffekt“, der darin besteht, dass ein Jugendlicher von einer der neu eingeführten Beschäftigungsmaßnahmen für Jugendliche in die andere geschoben wird, dies auch ohne Rücksicht auf dadurch entstehende Überschneidungen. Deshalb muss die Betreuungsdauer genau festgelegt und zudem eine dauerhafte (Wieder)eingliederung ohne zu hohe Rückfallquoten garantiert werden.

Eine der größten Herausforderungen des Kampfes gegen die Jugendarbeitslosigkeit liegt in der Abstimmung der Qualifikationen der Jugendlichen mit den Angeboten des Arbeitsmarkts. Hier bestehen noch immer Diskrepanzen. Die Jugendabteilung des OGBL unterstreicht demzufolge, dass die Ausbildungspolitik den Gegebenheiten des Arbeitsmarkts angepasst werden muss, damit der Übergang von der Schule in den Beruf weniger zeitaufwendig und einfacher wird.

Es gilt für die am stärksten benachteiligten Jugendlichen, auf die im Allgemeinen mehrere soziale Ausgrenzungsrisikofaktoren zutreffen, Basisstrategien auszuarbeiten und umzusetzen. Es muss so früh wie möglich bei den Schwierigkeiten, die Kinder aus sozial schwachem Milieu im Schulsystem haben, gegengesteuert werden. So ist sich die Jugendabteilung des OGBL der Wichtigkeit der Fortsetzung der Maßnahmen zur Schulabbruchvermeidung bewusst.

Sind unbefristete Arbeitsverträge noch möglich? Oder geht es verstärkt in Richtung prekäre Arbeitsverhältnisse?

Angesichts der Tatsache, dass bereits eine ganze Reihe von Jugendbeschäftigungsmaßnahmen laufen, wäre es jetzt an der Zeit eine Bestandsaufnahme zu machen. Denn allen Programmen zum Trotz bleiben die Bedingungen für viele Jugendliche heikel. Ein Problem ist dadurch entstanden, dass massenhaft Maßnahmen eingeführt, die im Nachhinein ständig geändert, angepasst beziehungsweise ersetzt wurden. Eine eigentliche Auswertung bezüglich deren Wirksamkeit wurde bislang noch nicht gemacht. Dies wäre aber wichtig, um Finanzierung, Richtung und Ausrichtung der entsprechenden Politik zu bestimmen.

Die Jugendabteilung des OGBL betont die Wichtigkeit einer aktiven marktangepassten Beschäftigungspolitik und einer Verbesserung der Vermittlungsdienste für Jugendliche. Es gilt auch die Berufsorientierung sowie die individuelle Beratung der Jugendlichen ab der Schule zu verbessern.

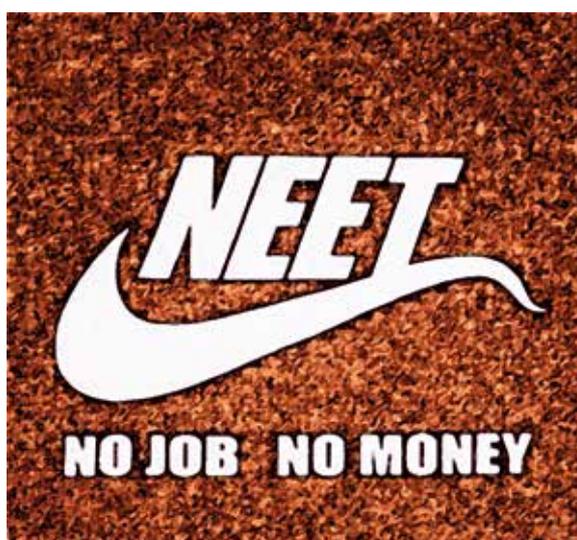
Außerdem vertritt die Jugendabteilung des OGBL die Meinung, dass Ausbildungsverträge und Praktika für die Jugendlichen ein nicht zu unterschätzendes Instrument zum Erlangen unentbehrlicher Kompetenzen und Berufserfahrung darstellen und aus diesem Grund auch Teil der Strategien zur sozialen Verantwortung der Betriebe sein müssen. Daneben müssen Praktika von guter Qualität und mit guten Arbeitsbedingungen ange-

boten werden. Die Jugendabteilung verlangt ebenfalls, dass die im Rahmen von Maßnahmen und Programmen erlangten Kompetenzen und Qualifikationen formal anerkannt werden.

Die Jugendabteilung des OGBL fordert die Regierung auf darüber zu wachen, dass mehr hochwertige Arbeitsplätze geschaffen werden, um zu verhindern, dass die Jugendlichen in die Falle der Prekarität, die eine Aufeinanderfolge von verschiedenen Zeitarbeitsverhältnissen, die keine Verbesserung ihrer Lohn- und Arbeitsbedingungen ermöglichen, nach sich ziehen.

Ob junge Menschen, die eine Arbeitsstelle oder einen Weiterbildungsplatz suchen, nun als NEET oder einfach als Arbeitssuchende bezeichnet werden, spielt schlussendlich keine Rolle. Wichtig ist, dass die Jugendlichen sich nicht selbst überlassen bleiben und die Politik endlich reagiert und ihnen reale Zukunftsperspektiven aufzeigt. Die Jugend von heute ist die Zukunft unserer Gesellschaft. Sie außen vor zu lassen käme einer regelrechten sozialen und wirtschaftlichen Verschwendung gleich!

La version française de cet article peut être consultée sur le site internet de l'OGBL sous la rubrique Départements, Département des Jeunes.



OCTOBRE ROSE

**Dépistage du
Cancer du Sein**

SAMEDI 6 OCTOBRE

MARCHE au départ
de la Mairie de
Mont Saint Martin **14H**

+ CONCERT

avec

**GLENN'S
SWING
ORCHESTRA**

20H

Eglise du Plateau

MONT SAINT MARTIN

OGB·L

MSM
mont saint martin

Le comité provisoire de la section OGBL de Mont-Saint-Martin/Longwy sera présent et participera au concert du samedi 6 octobre 2012 «Glenn's Swing Orchestra» en proposant après le concert une dégustation de quelques vins italiens présentés par un de ses membres passionnés de vins de qualité.

Lieu: Eglise du plateau à Mont-Saint-Martin

Début du concert: 20h00

Le frontalier et son conjoint

Comment enregistrer son contrat de partenariat au Luxembourg?



Les frontaliers qui sont liés à un partenaire et dont le partenariat a été conclu à l'étranger peuvent, s'ils le souhaitent, officialiser leur relation au Luxembourg en demandant l'inscription de leur partenariat au répertoire civil détenu par le Parquet général luxembourgeois.

Cette inscription permet d'assimiler le partenariat étranger au partenariat luxembourgeois. Suite à l'inscription au répertoire civil de leur partenariat conclu à l'étranger, les partenaires se verront appliquer les mêmes avantages que les partenaires ayant conclu un partenariat au Luxembourg (par exemple au niveau du droit du travail, du droit social ou fiscal).

Quels sont les documents à joindre à cette demande:

- La déclaration de partenariat inscrite à l'étranger ou une attestation d'inscription de déclaration de partenariat (quelle que soit la dénomination exacte de ce document, qui peut varier d'un pays à l'autre, en France «Pacte civil de solidarité (Pacs)», en Belgique «Cohabitation légale», en Allemagne «Lebenspartnerschaft»). Ce document doit porter une apostille, sinon une légalisation de signature. L'apostille ou la légalisation de la signature est délivrée par l'autorité compétente du pays sur le territoire duquel le document est établi. Si le document n'est pas rédigé en français, une traduction en français, rédigée par un traducteur assermenté, doit être produite.

- Des copies intégrales récentes (moins de trois mois) des actes de naissance des deux partenaires.
- *Pour les ressortissants luxembourgeois:* une copie certifiée conforme du passeport ou de la carte d'identité de chacun des deux partenaires.

Pour les ressortissants communautaires et les ressortissants de l'Espace économique européen: une copie certifiée conforme du passeport ou de la carte d'identité de chacun des deux partenaires et une déclaration d'arrivée faite auprès de la commune de leur lieu de résidence.

Pour les ressortissants non communautaires: une copie certifiée conforme du passeport contenant une autorisation de séjour de plus de trois mois. Un visa de tourisme (visa de la catégorie C) inscrit dans le passeport ne vaut pas résidence légale au sens de la loi luxembourgeoise.

- Une adresse à laquelle le répertoire civil doit envoyer l'attestation de partenariat.
- La demande avec toutes les pièces à l'appui peut être envoyée, de préférence par recommandée, au

Grefe du Parquet Général
Répertoire Civil, Bureau BC 1.26
Cité judiciaire, L-2080 Luxembourg

ou être remise au Service du répertoire civil tous les jours ouvrables entre 8 et 12 heures.

Der Grenzgänger und sein Lebenspartner

Wie man eine Lebenspartnerschaft in Luxemburg anerkennen lassen kann

Grenzgänger, die mit einem Lebenspartner zusammen sind und die im Ausland eine eingetragene Partnerschaft haben, können diese auf Wunsch in Luxemburg offiziell anerkennen lassen indem sie die Eintragung in das von der luxemburgischen Generalstaatsanwaltschaft geführte Personenstandsregister beantragen.

Durch diese Eintragung wird die ausländische Lebenspartnerschaft der luxemburgischen Partner-

schaft gleichgestellt. Den Lebenspartnern kommen nach der Eintragung der Lebenspartnerschaft ins Personenstandsregister alle Vorteile zu, die in Luxemburg geschlossene Partnerschaften genießen (zum Beispiel auf arbeitsrechtlicher, sozialrechtlicher oder steuerlicher Ebene).

Folgende Schriftstücke müssen der Anfrage beigelegt werden:

- die Lebenspartnerschaftsurkunde über die im Ausland geschlossene Lebenspartnerschaft oder eine Bescheinigung des Eintrags dieser Lebenspartnerschaft (unabhängig von der genauen Bezeichnung dieses Dokuments, dessen Bezeichnung von Land zu Land verschieden sein kann, in Deutschland Lebenspartnerschaft, in Frankreich «Pacte civil de solidarité – Pacs», in Belgien «Cohabitation légale»). Dieses Dokument muss mit einer Apostille beziehungsweise einer Unterschriftsbeglaubigung versehen sein. Die Apostille oder die Unterschriftsbeglaubigung wird von der zuständigen Behörde des Landes vergeben, in dem das Dokument ausgestellt wurde. Sollte das Dokument nicht auf Französisch verfasst sein, muss eine von einem vereidigten Übersetzer angefertigte Übersetzung beigelegt werden;
- kürzlich (weniger als drei Monate alte) ausgestellte vollständige Kopien der Geburtsurkunden beider Partner;
- *für luxemburgische Staatsangehörige*: eine beglaubigte Kopie des Reisepasses oder des Ausweises von beiden Lebenspartnern,
- *für EU- oder EWR-Staatsangehörige*: eine beglaubigte Kopie des Reisepasses oder des Ausweises von beiden Lebenspartnern sowie eine Wohnsitzbescheinigung beider Lebenspartner,
- *für Drittstaatsangehörige*: eine beglaubigte Kopie des Reisepasses, der eine mehr als 3-monatige Aufenthaltsgenehmigung enthält. Ein im Pass eingetragenes Touristenvisum (Visum der Kategorie C) gilt nicht als rechtmäßiger Aufenthaltstitel im Sinne des luxemburgischen Gesetzes;
- eine Adresse, an die das Personenstandsregister die Bescheinigung der eingetragenen Partnerschaft senden kann;
- die Anfrage mit allen beigefügten Dokumenten sollte vorzugsweise per Einschreiben an folgende Adresse geschickt werden:

**Grefte du Parquet Général
Répertoire Civil, Bureau BC 1.26
Cité judiciaire, L-2080 Luxembourg**

oder beim Personenstandsregister werktags zwischen 8.00 und 12.00 Uhr abgegeben werden.

L'avenir du Portugal ne peut se fonder sur l'austérité



A l'occasion de la cinquième mission d'évaluation du plan de sauvetage du Portugal par les représentants de la Troïka (Union européenne, Fonds monétaire international et Banque centrale européenne), la Confédération européenne des syndicats (CES) tire la sonnette d'alarme sur la poursuite des mesures d'austérité et ses effets négatifs sur la vie et l'avenir des travailleurs et citoyens portugais.

Les mesures d'austérité imposées par la Troïka depuis 2011 en échange d'un prêt de 78 milliards d'euros sur trois ans sont à la fois inefficaces et contre-productives. Avec un taux de chômage de 16% et une récession de 3%, le pays continue de s'enfoncer dans la spirale de la crise et les perspectives pour 2013 sont loin d'être positives.

«La situation au Portugal montre clairement toutes les limites et l'inefficacité de l'austérité et des coupes budgétaires à répétition. Nous demandons à la Troïka d'en tirer les leçons, et de changer radicalement d'approche», a déclaré Bernadette Ségol, Secrétaire générale de la CES. «Pour sortir durablement de la crise, il faut définitivement abandonner les mesures d'austérité qui ont appauvri des millions de citoyens en Europe et étouffé toute possibilité de reprise. Les délais de paiement imposés au Portugal sont socialement inacceptables. Il est temps de céder véritablement la place à des mesures favorisant une croissance durable, des emplois de qualité et des salaires décents, telles que celles proposées dans le Contrat social pour l'Europe de la CES», a poursuivi Bernadette Ségol.

Annnonce de retrait par la Commission européenne de sa proposition législative dite «Monti II»

Le Secrétariat Européen Commun de l'OGBL et du LCGB approuve la décision de la Commission européenne, qui a annoncé le 11 septembre 2012 de retirer sa proposition législative concernant la relation entre les libertés économiques et le droit à mener des actions collectives, dont la grève («Monti II»).

La proposition de règlement «Monti II» mettait sur un pied d'égalité libertés économiques et droits fondamentaux, affirmant que la restriction de l'une par l'autre ne peut aller au-delà de ce qui est «*approprié, nécessaire et mesuré*».

Or, un tel principe n'est pas acceptable et porte atteinte aux droits des travailleurs et à la capacité d'action des syndicats, car le droit de mener des actions collectives est une liberté fondamentale qui doit primer sur les libertés économiques.

La Confédération Européenne des Syndicats (CES) dont font partie le LCGB et l'OGBL, qui rejette la proposition de règlement depuis le début, se félicite également de la décision de la Commission. Elle appelle cette dernière à clarifier les relations entre droits sociaux fondamentaux et libertés économiques, et propose pour cela d'élaborer un protocole de progrès social à joindre aux Traités européens.

L'OGBL et le LCGB appuient les propos de Bernadette Segol, secrétaire générale de la CES, pour qui il revient à la Commission de faire primer les droits sociaux des citoyens européens au-dessus des simples intérêts économiques de l'Union européenne: «*La Commission doit comprendre que, s'il n'y a pas de progrès social en Europe, les travailleurs ne pourront continuer à soutenir le projet européen*».

Communiqué de la Confédération syndicale internationale (CSI)

«Equal Times»: Lancement officiel du nouveau site web d'actualité

«Equal Times» www.equaltimes.org/fr/, un nouveau portail réalisé avec le soutien de la CSI et servant de plateforme pour la diffusion d'actualités, d'échanges d'opinions et la publication de rapports d'investigation a été lancé officiellement le 17 septembre 2012.

Doté d'une équipe de rédaction basée à Bruxelles et de plus de 50 journalistes correspondants répartis aux quatre coins du monde, Equal Times «*vous présentera des articles et des reportages d'actualité qui ne sont tout simplement pas couverts par les médias grand public. Il vous permettra d'aborder des événements et des problématiques depuis une perspective de vie réelle, là où les médias grand public se contentent de suivre les conventions émanant des milieux d'affaires et de la haute finance*», a indiqué Sharan Burrow, secrétaire générale de la CSI, dans un éditorial qui paraît dans l'édition inaugurale du journal numérique.

Ce premier numéro inclut des reportages d'actualité couvrant 16 pays, y compris des nouvelles en direct depuis le Pakistan, au lendemain des incendies d'usine tragiques qui y ont fait rage. Elle inclut également

un dossier-reportage exhaustif sur l'exploitation des populations indigènes dans l'écosystème fragilisé du Chaco, au Paraguay, dans le contexte de la politique des «affaires à tout prix», cheval de bataille du nouveau président élu. Un autre reportage à la une, concernant cette fois l'Europe, examine l'incidence des politiques de rigueur, dont une conséquence a été l'augmentation de 13% du taux de suicide dans les pays membres de l'UE. Les lecteurs sont également invités à se joindre à la première grande campagne Equal Times contre l'esclavage des temps moderne au Qatar, sacré pays hôte de la Coupe du monde de football 2022.

«*L'avenir de la planète, le monde du travail, les droits humains et le développement durable, la politique et l'économie – Equal Times s'adresse à quiconque est à la recherche de vraies informations concernant l'actualité mondiale et veut faire une différence dès aujourd'hui et pour les générations futures*», a déclaré Sharan Burrow.

Equal Times est diffusé en anglais, français et espagnol. Les lecteurs sont invités à réagir aux articles et à partager leurs histoires sur Facebook et twitter.





Objectif

Les particuliers peuvent bénéficier de toute une palette d'aides financières et de facilités pour mener à bien leurs projets de formation.

Il s'agit notamment de **congés spéciaux** (congé individuel, congé linguistique, congé jeunesse), de **mesures concernant le temps de travail** (aménagement personnel du temps de travail dans le cadre de l'horaire mobile, congé sans solde pour formation) et **d'autres dispositifs** tels que les bourses européennes.

L'INFPC se propose de présenter un tableau sommaire de ces différentes mesures afin de permettre à tout un chacun d'en prendre connaissance.

Programme

Introduction

- Congés spéciaux avec prise en charge de la rémunération
- Congé individuel de formation
- Congé linguistique

Organisation du temps de travail

- Aménagement du temps de travail dans le cadre de l'horaire mobile
- Congé sans solde pour formation

Accès aux diplômes

- Validation des acquis de l'expérience

Autres sources de financement

- Déductibilité fiscale
- Aides financières pour études supérieures
- Bourses européennes

Lieu: Chambre des salariés
13 rue de Bragance
L-1255 Luxembourg

Dates aux choix: lundi 8 octobre ou
mercredi 21 novembre 2012

Horaire: 18h30-20h00

Langue: français

Intervenants: responsables INFPC

Prix: gratuit

Inscription obligatoire via
secretariat@infpc.lu

Fonds de l'OGBL en faveur des universitaires

Le Comité national de l'OGBL met à disposition un crédit de 50.000.-€ pour les bourses de l'année scolaire destinées aux études universitaires des enfants des membres de l'OGBL. Cette somme sera distribuée d'une façon égale sur tous les candidats retenus par la commission de l'OGBL. Voici le règlement du Fonds d'Education de l'OGBL.

Règlement

1) Le Fonds d'Education de l'OGBL a pour but de subventionner – par l'accord d'une bourse annuelle – les études universitaires des enfants des membres de l'OGBL.

2) Une bourse peut être accordée pour toutes les études poursuivies à l'étranger dans les écoles d'Etat ou reconnues comme telles à caractère universitaire. Les cours par correspondance ou les cours du soir ne seront pas pris en considération.

3) Les enfants des membres de l'OGBL peuvent obtenir une bourse si le membre a adhéré au syndicat avant l'âge de 25 ans ou s'il y appartient depuis au moins 20 ans. En outre le membre doit avoir payé dans les 5 ans qui précèdent la demande la cotisation prévue par les statuts de l'OGBL.

En cas de décès du membre, il sera tenu compte des années écoulées depuis sa mort, sous condition que sa veuve ait continué l'affiliation.

4) Pour le Fonds d'Education sont considérés comme enfants:

- a) les enfants légitimes
- b) les enfants reconnus à l'état civil
- c) les enfants placés dès leur jeune âge, sous la tutelle d'un membre de l'OGBL

d) les enfants d'un premier mariage du conjoint d'un membre de l'OGBL, pour autant qu'ils vivent sous son toit et qu'ils soient en grande partie à sa charge.

5) Si un membre a été repris d'un autre syndicat (joindre certificat du syndicat précédent), il sera tenu compte des années pendant lesquelles il en aura été membre. Toutefois, ce membre devra faire partie de l'OGBL-même pendant cinq ans au minimum.

6) Les bourses seront attribuées par une commission nommée par le Comité exécutif. En cas de refus par la commission, c'est le Comité exécutif qui décidera en dernière instance.

Le Comité national de l'OGBL fixera annuellement le montant de la bourse accordée.

7) Il ne sera accordé aucune bourse pour les années scolaires devant être répétées.

Sur demande les étudiants seront tenus de produire la preuve de fréquentation régulière des cours et des examens passés par la présentation des certificats correspondants.

8) Les demandes pour l'octroi d'une bourse devront être présentées pour le 15 janvier 2013 au plus tard de l'année scolaire.

Seront joints à la demande:

1. Une copie du **diplôme de fin d'études** requis;
2. Une **attestation de l'immatriculation** par l'école choisie;
3. Le cas échéant, les **certificats des examens** déjà **passés** à l'école supérieure, ainsi que des **périodes de stages** déjà effectuées;
4. Une copie de la carte de membre de l'OGBL.

Demande en obtention d'une subvention pour études universitaires ou similaires allouée par l'OGBL

A renvoyer à: OGBL
c/o Diane POIRÉ
31, av. G.D. Charlotte
L- 3441 Dudelange

Chère camarade
 Par la présente,

le/la soussigné(e) _____

né(e) le _____ domicilié(e) à _____

code postal _____ rue et n° _____

matricule OGBL _____ Date d'entrée _____

(prière de joindre une copie de la carte de membre OGBL)

Autres affiliations: _____

sollicite auprès de l'OGBL un subside pour

son fils/sa fille _____

qui fréquente l' _____

pour y accomplir des études de _____

où il/elle est inscrite(e) depuis: _____

Une subvention de l'OGBL a déjà été versée pour l'(es) année(s)

Dans l'attente d'une réponse favorable, je vous prie d'agréer, chère camarade, mes salutations syndicales.

Signature

Prière de compléter en caractères d'imprimerie

CHÊNE AMÉRICAIN	▼	TRAJET	▼	MAXIME	▼	VITALITÉ	▼	HEBDO
JOURNAL		TROU MURAL	▼	FILS DE DEDAËLE	▼	COURROUX	▼	
	▶		10					
PEAU DU FRUIT	▶		4					
RÉDUCTION EN GRAINS								
	▶							ROBE
CYPRES DE LOUISIANE		ÉPOQUE	▶	6		FIN DE MISSIVE	▶▼	
		BOXEUR				DRAME NIPPON		
	▶	▼				CRÊPE VIETNAMIENNE	▶▼	
						PARTICULE		
BUTA	▶					FRUIT AFRICAÏN	▶▼	2
PLANTE DES MONTAGNES	5					CACHE		
	▶		3					
						ARGENT	▶	
ARGILE	▶					MIEUX QU'UN CAÏD	▶▼	
HALÈTEREZ						GRECOUE		8
	▶	9					▼	
CROSSE DE GOLF	ARTICLE			SAISON	▶	1		AGENT DE LIAISON
	▼			TRINQUÉ				
	▶		7			JEUNE TÊTU	▶	
GOUËT	▶					FLOUÉE	▶	

Ecrivez ici, lettre par lettre, le mot mystérieux

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

H	E	I	T						
R	A	M	P	O	N	E	A	U	
B	O	U	C	H	A	I	N		
F	L	I	R	T	E	U	S	E	
E	A	A	I	R	E	T			
H	U	M	I	D	E	S	E		
S	A	I	N	A	L				
S	E	I	N	T	A	E	L		
	N	E	M	I	R	E			
R	E	M	U	A	N	T	E		
L	I	V	R	E	R	A			
B	A	S	E	S	P	A	L		
N	E	S	F	O	I	E			

07/12 - Solution: ESTIMATION

Christian Gérard, Turpange (B) 1^{er} prix
 Laurent Gindt, Thionville (F) 2^e prix

Tous les membres de l'OGBL, à l'exception de son personnel, sont admis au jeu.

Notez le mot mystérieux sur une carte postale et adressez-la jusqu'au 12 octobre 2012 à:

OGBL
Communication et relations publiques
B.P. 2031
L-1020 Luxembourg

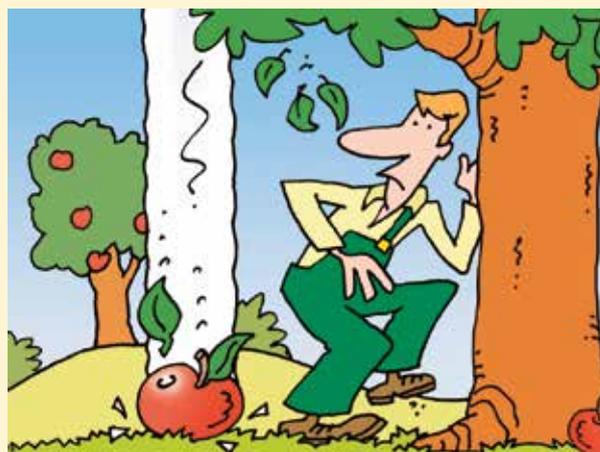
Si nous recevons plus de réponses correctes que de prix mis en jeu, les gagnants seront départagés par un tirage au sort. La décision du jury est sans appel.

Le mot mystérieux et les noms des deux gagnants seront publiés dans notre prochain numéro.

Les prix sont à retirer endéans le mois qui suit la publication des noms des gagnants dans l'Aktuell auprès de l'OGBL à Dudelange (31, avenue G.-D. Charlotte). Prière d'appeler le N° de tél. 51 50 05-555 pour fixer un rendez-vous.

- A gagner:**
- 1^{er} prix: 1 Sac à dos porte-PC
 - 2^e prix: 1 radio-réveil

8 Erreurs / Fehler



Jahresbeginn	▽	Schlagballspiel	▽	▽	US-Schriftsteller, † 1849	Abschiedswort	Diebesgut-handel	▽	Wüste in Innerasien	Fremdwortteil: entsprechend	entgelten, honorieren	▽	Teil des Kopfes	ein Sternbild
phönizische Königstochter	▷						Parole d. Franz. Revolution	▷	1					
▷					Schauspiel von Goethe		Bezahlung	▷			8			
Indische Währung		hilfsbereit		Transportmittel in Bergen	▷								Beistand, Assistenz	
enthalt-samer Mensch	▷	▽				orientalische Rohrflöte	▷			in hohem Maße		Initialen der Dietrich	▷	
gehoren	▷		2				thailändischer Königstitel		Tinten-fisch-farbstoff	▷	7			
▷	5			flüssiger Koch-rück-stand		aus-sprechen	▷					Unter-wasser-gefährt	10	
Medi-ziner	engl. Anrede (Fräulein)		Quell-gebiet des Ob	▷					Krän-kung, Affront			größte euro-päische Eule	▷	
giftige Baum-schlange	▷					Anti-transpi-rant (Kw.)		Autos der eh. DDR (Kw.)	▷				3	
▷			Kfz-Z. Bamberg		kaufm.: heute	▷				Dreh-punkt	▷			franzö-sisch: Gold
Vorname der Sander		Spiel-karte	▷				deutsche TV-Anstalt (Abk.)	▷				Indianer-stamm in Nord-amerika	▷	
große Sport-anlage	▷								Ver-brecher, Delin-quent	▷				9

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----



07/12 - Lösungswort:
SOMMERRODELBAHN

Jacq. Schmitz, Walferdange (L) 1. Preis
Marc Hengen, Leudelange (L) 2. Preis

**8 Erreurs / Fehler
solution / Auflösung**
07/2012



Teilnahmeberechtigt sind alle Mitglieder mit Ausnahme des OGBL-Personals.

Schreiben Sie das Lösungswort auf eine Postkarte und schicken Sie diese bis zum 12. Oktober 2012 an folgende Adresse:

OGBL Communication et relations publiques
B.P. 2031 L-1020 Luxembourg

Liegen mehr richtige Einsendungen vor als Preise zu vergeben sind, so entscheidet das Los. Der Rechtsweg ist ausgeschlossen.

Auflösung und Namen der zwei Gewinner veröffentlichen wir in der nächsten Nummer.

Die Preise müssen innerhalb eines Monats nach Veröffentlichung der Namen der Gewinner im Aktuell beim OGBL Düdelingen (31, avenue G.-D. Charlotte) abgeholt werden. Zwecks Vereinbarung eines Termins, bitte die Tel.-Nr. 51 50 05-555 anrufen.

Zu gewinnen sind:

- 1. Preis: 1 PC-Rucksack
- 2. Preis: 1 Radiowecker



OGBL

LE SYNDICAT NUMERO 1 AU LUXEMBOURG

- ★ **NON à une réforme du système de pension aux dépens de la jeunesse!**
- ★ **Les jeunes ne trouvent pas d'emploi et les salariés âgés sont censés prendre leur retraite plus tard. Où est la logique?**
- ★ **Travailler plus longtemps ou toucher une pension réduite: une fausse alternative!**
- ★ **L'ajustement des pensions au 1^{er} janvier 2013 est dû!**

**Soutenez l'action de l'OGBL pour une modification de la réforme projetée du système de pension!
Des alternatives existent!**

Participez à notre manifestation,

**mardi 16 octobre à 17h00
place Clairefontaine
à Luxembourg-ville!**

www.ogbl.lu